

Rapport annuel de l'industrie cimentière belge
2013



Le béton
UN ATOUT MAJEUR POUR UN
HABITAT DURABLE ET ABORDABLE





Fédération de l'industrie cimentière belge



FEBELCEM

FEBELCEM A.S.B.L.

Boulevard du Souverain, 68
1170 Bruxelles
Tél. : 02 645 52 11
Fax : 02 640 06 70
info@febelcem.be
www.febelcem.be



Photo de couverture

Photo J. Van Hevel - Arch. E. Grondal

Réalisation

Images de Marc sprl

Editeur responsable

André Jasienski

Dépot légal : D/2014/280/3

Membres



HEIDELBERGCEMENT Group

s.A. Cimenteries CBR
Chaussée de la Hulpe, 185
1170 Bruxelles
Tél. : 02 678 32 11
Fax : 02 660 64 33
www.cbr.be



s.A. Holcim (Belgique)
Avenue Robert Schuman, 71
1401 Nivelles
Tél. : 067 87 66 01
Fax : 067 87 91 30
www.holcim.be



s.A. Compagnie des
Ciments Belges « CCB »
Grand-Route, 260
7530 Gaurain-Ramecroix
Tél. : 069 25 25 11
Fax : 069 25 25 90
www.ccb.be

Conseil d'Administration

Président

A. Jacquemart

Administrateurs

L. Van Camp

L. Beauchemin

R. Köhler

H. de Penfentenyo

B. Decléty

J-Y Le Dreff

Sommaire

Avant-propos.....	4
L'industrie cimentière belge.....	5
Chapitre 1 - Le béton : un atout majeur pour un habitat durable et abordable	6
Chapitre 2 - La conjoncture économique.....	8
Chapitre 3 - Les priorités environnementales de l'industrie cimentière	18
Chapitre 4 - Le Département Promotion, Recherches et Développement : quelques faits marquants de 2013	26
Annexes statistiques.....	38



Avant-propos

L'année 2013 fut une année difficile pour l'industrie cimentière belge, rejoignant en cela la réalité globale du secteur de la construction qui aura connu un recul de - 1,6% par rapport à 2012. La baisse de la consommation de ciment (- 5,8%) aura heureusement été amortie par la douceur de l'hiver dernier. Les chantiers n'ont donc pas été interrompus, et cette activité aura permis de maintenir un niveau de consommation proche des dix dernières années...

En 2013, la construction de logements neufs s'est repliée (-1,5%) alors que dans le même temps le génie civil connaissait une baisse d'activité importante (-12%). C'est dire que l'industrie cimentière belge a dû composer avec un environnement économique préoccupant...

Les perspectives pour 2014 ne sont guère plus encourageantes tant au niveau de l'activité dans la construction que de la croissance du PNB. Le Bureau du Plan ne dit pas autre chose, lui qui annonce un maximum de 1% de reprise pour l'année 2014.

Voilà pourquoi, à la veille de décisions politiques importantes, l'industrie cimentière souhaite rappeler que des mesures fermes doivent être prises afin de sauvegarder l'emploi et la viabilité des entreprises industrielles de ce pays. Pour ce qui concerne le secteur cimentier, ces mesures urgentes s'articulent sur les quatre axes suivants :

- Mettre en place des incitants réglementaires adéquats pour permettre une croissance durable comme, par exemple, donner la priorité aux dépenses publiques d'investissements en matière d'infrastructures et de constructions efficaces en énergie. Il y a également lieu de concentrer les fonds en recherche et développement sur des priorités ciblées en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation judicieuse des ressources ;
- Garantir des règles de jeu équitables entre concurrents, nationaux comme internationaux, au niveau réglementaire ;
- Mettre en place des politiques visant l'ensemble du processus économique et se focalisant donc autant sur les aspects liés à la production que sur les aspects liés à l'utilisation des biens et produits ;
- Etablir un cadre législatif stable, fiable et prévisible permettant une planification à long terme des investissements et intégrant l'ensemble des considérations économiques, environnementales et sociales.

C'est à ce prix que la Belgique assurera la compétitivité de ses entreprises cimentières. Ce cadre législatif stable et cohérent permettra alors la poursuite du développement d'un matériau local, sain et économique : le béton comme pilier de la construction durable.

André Jacquemart
Président de FEBELCEM

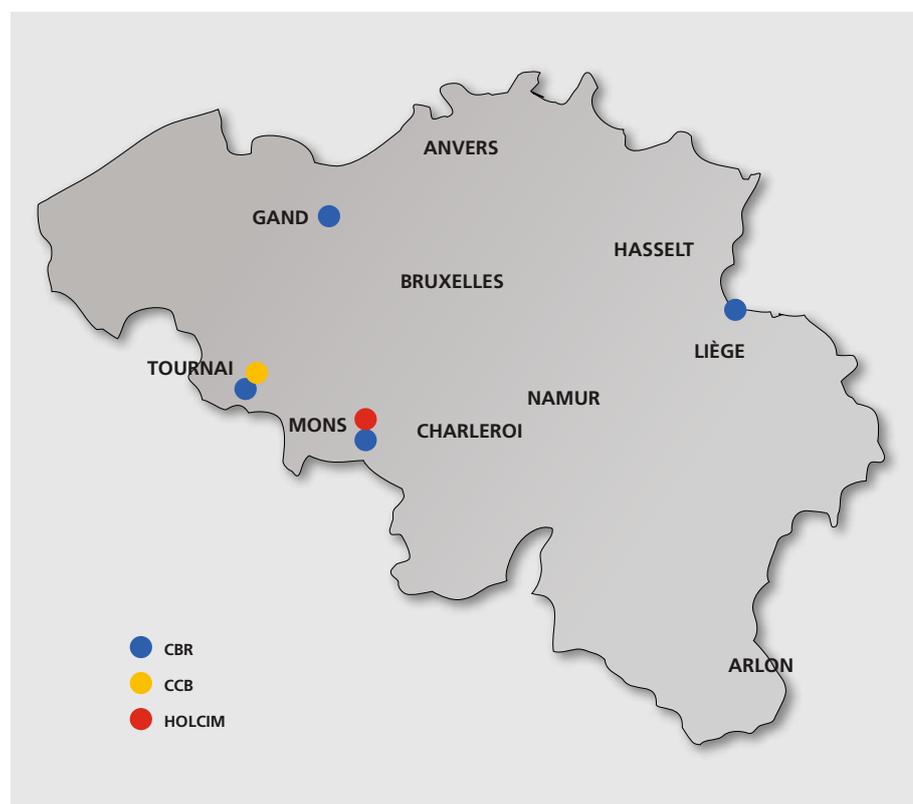


Photo : Diathèque CBR

L'industrie cimentière belge : quelques chiffres clés

L'industrie du ciment est un des « fondamentaux » du paysage industriel belge et wallon en particulier avec ses trois entreprises, CBR, Holcim Belgique et CCB, réparties sur six sites, dont cinq en Wallonie. Cette industrie participe depuis son origine à la croissance de pans entiers de l'économie belge en y jouant un rôle d'acteur majeur, que ce soit en termes de chiffre d'affaires, d'emplois directs et indirects, d'investissements, d'exportations et de produits de qualité qui répondent aux nouvelles exigences de la construction.*

Implantation des sites de production de l'industrie cimentière en Belgique.



Quelques données clés

- Les trois sociétés cimentières en Belgique sont CBR, Holcim Belgique et CCB. Elles font partie de grands groupes internationaux, Heidelberg-Cement, Holcim Ltd. et Italcementi.
- Six sites de production en Belgique, dont cinq en Wallonie (Gand, Lixhe, Antoing, Harmignies, Obourg et Gaurain)*.
- Un chiffre d'affaires de 484,3 millions d'€ en 2013.
- Une moyenne d'investissements annuels sur les cinq dernières années d'environ 31,3 millions d'€. En 2013, 28,5 millions d'€ d'investissements.
- 1.149 travailleurs, pour l'essentiel une main d'œuvre qualifiée compte tenu de la modernisation croissante des équipements et de l'automatisation progressive du processus de production.
- Environ 15.000 emplois indirects si l'on prend en compte les secteurs connexes du béton prêt à l'emploi, du béton préfabriqué et des granulats.
- Une consommation de ciment en 2013 de 6.039.000 tonnes, en recul de 5,8% par rapport à 2012.

* Situation à fin janvier 2014



Le béton : un atout majeur pour un habitat durable et abordable

Le secteur de la construction est à une époque charnière de son évolution. De grandes réflexions stratégiques le concernant doivent, en effet, être portées tous azimuts : économies d'énergie, mobilité, démographie, mixité sociale, nouvelles technologies. Une chose est certaine : le béton jouera un rôle prépondérant dans ces évolutions.

La Belgique comptera 1,4 million d'habitants et 1 million de ménages supplémentaires en 2060, selon les récentes analyses démographiques du Bureau fédéral du plan et de la Direction générale Statistique et Information économique. Au total, la population belge passerait ainsi de 11,1 millions en 2013 à 11,9 millions en 2030 (+7%) et à 12,5 millions en 2060 (+13%).

De nombreux Belges rêvent - et rêveront encore - d'avoir leur propre logement et cela à un prix abordable. Cependant, ils se heurtent de plus en plus souvent à des obstacles qui les empêchent de réaliser ce rêve : les prix de l'immobilier augmentent inexorablement, les prix de l'énergie s'envolent et les investissements nécessaires pour garantir les économies d'énergie occupent une part toujours plus importante du budget. À ce titre, les divers gouvernements du pays imposent des normes énergétiques de plus en plus strictes aux constructeurs et aux rénovateurs. Ces mesures sont bénéfiques pour l'environnement et la facture énergétique, mais elles impliquent une augmentation du coût initial d'une habitation. À titre d'exemple, et selon la Confédération flamande de la Construction, le renforcement des normes énergétiques flamandes a engendré une hausse du prix de la construction d'une habitation de 8.500 €. La « Bouwunie » a, pour sa part, estimé que les constructeurs paieront 35.000 € de plus pour une habitation moyenne en raison de l'évolution des normes européennes.

Si les candidats-bâisseurs doivent désormais compter avec des budgets serrés, les architectes, eux, doivent aussi faire preuve d'une belle inventivité pour concilier des équations à plusieurs variables mêlant coûts, hautes performances énergétiques et complexité des dossiers (contextes légaux, échanges entre acteurs de la construction...).

Optimiser l'espace

Bien sûr, ces défis ne se posent pas uniquement dans le secteur résidentiel. Dans notre société de plus en plus urbanisée, il sera d'abord nécessaire d'optimiser au mieux l'espace disponible. Ce n'est pas un hasard si les promoteurs immobiliers transforment aujourd'hui d'anciens bâtiments ou d'anciens terrains industriels inutilisés en projets immobiliers modernes. À ce titre, un bel exemple d'optimisation de l'espace par la rénovation profonde d'une structure existante est la transformation de la prison de Hasselt en auditorios pour la faculté de droit de l'université. Dans ce projet, mené par le bureau « NoAarchitecten », l'ancienne prison constitue vraiment le cœur du campus. Deux nouveaux volumes complètent encore cet ensemble...

L'architecte Philippe Viérin explique sa vision architecturale ainsi (article « campus, faculté de droit, rectorat de l'UHasselt », décembre 2012, magazine A+) : « Les trois bâtiments ne pouvaient pas s'accorder, vu les conditions et programmes spécifiques. C'est précisément pourquoi ils se présentent comme les parties autonomes d'un master plan, ayant chacun un langage architectural spécifique, et étant seulement reliés de manière physique par des souterrains (...). Suffisamment d'espace a été laissé aux places urbaines intérieures pour rendre possibles une interaction spontanée et un sentiment communautaire. En intégrant des lucarnes, des toits en terrasse et un auditorium en plein air, 'l'extérieur' n'est jamais bien loin. Par le biais de ces interventions, le campus donne un sentiment d'espace nettement plus grand, et invite à sa découverte. L'organisation en étoile, typique des prisons, avec ses cinq ailes séparées par des espaces ouverts, a été en grande partie conservée (...). Comme la faculté de droit devait être achevée deux ans à peine après la demande du permis de construire, l'architecture s'est adaptée à un processus de construction rapide. Le degré de finition a été limité. Les techniques restent visibles et des éléments préfabriqués ont été utilisés – toutes les fenêtres, par exemple, sont identiques. Il en résulte un bâtiment robuste, réalisé pour moins de 1000 € par mètre carré ».



noArchitecten - © UHasselt

Le béton en réponse aux défis de demain

Optimisation de l'espace, respect des budgets serrés, objectifs environnementaux... Pour concrétiser tout cela, il faudra surtout compter sur un matériau de construction qui, par sa grande souplesse et ses atouts intrinsèques, permettra de relever ces énormes défis. Le béton, matériau économique, local, durable et esthétique permettra sans aucun doute de construire les logements de demain à prix abordables ! Les atouts du béton sont nombreux, et surtout, répondent aux trois piliers du développement durable ;

Environnement

Pour être bref (le lecteur peut se reporter au site infobeton.be pour de plus amples explications), relevons que le béton est constitué de composants naturels et qu'en fin de vie il est entièrement recyclable. Grâce à sa masse thermique, il peut réduire jusqu'à 50% les émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie nécessaire au refroidissement de l'air ou au chauffage. Enfin, le béton offre de nombreuses solutions partout où le risque de pollution existe : stations d'épuration, systèmes d'égouttage, silos à grains...

Social

Le béton est synonyme de confort de vie. Isolant acoustique et régulateur thermique par nature, le béton bénéficie aussi d'innovations qui font de lui un matériau étonnant, esthétique et créatif. Prenons ainsi l'exemple des dernières générations de planchers et de plafonds en béton alvéolés qui, tout en étant plus légers, autorisent aujourd'hui des portées de plus en plus grandes et des charges accrues.

Economique

Le béton est assurément un matériau très accessible. Cela est dû essentiellement à sa production locale (le béton est fabriqué en Belgique), à un entretien quasi inexistant, à la limitation de la durée des chantiers, voire même à la diminution des frais de finition pour ceux qui apprécient les murs de béton apparents.

Décidément, le béton n'a pas fini de faire parler de lui... À la plus grande satisfaction des candidats bâtisseurs et renovateurs de demain !



La conjoncture économique

Le marché de la construction en 2013

(Sources : Confédération de la Construction et Euroconstruct)

Les effets de la crise internationale continuent à avoir une influence négative sur les activités économiques du pays. Le secteur de la construction, qui a été plutôt stable en Belgique par rapport à la majorité des pays européens, souffre également aujourd'hui de la crise et d'une perte de confiance des investisseurs. Selon le dernier baromètre de l'ICN (Institut des Comptes Nationaux), les estimations ont affiché une évolution de l'activité générale de la construction en 2013 de -1,6% par rapport à l'année 2012.

Si l'activité dans le bâtiment non résidentiel a bénéficié d'une croissance de l'ordre de +2,2% en 2013, le secteur des bâtiments résidentiels neufs aura connu un recul de -1,5%. Il est à noter que le secteur de la rénovation a également enregistré une légère baisse de -1,8%.

Le secteur du Génie civil a, pour sa part, observé un net recul en 2013, de l'ordre de -12%, conséquence d'une année postélectorale.



Photo : J. Van Hevel - Arch. Albert

Le bâtiment résidentiel

Le secteur du bâtiment résidentiel neuf a connu un taux d'activité en légère baisse en 2013 (-1,5%). Ce résultat, s'explique par les circonstances économiques globales. Les autorisations de bâtir ont toutefois augmenté, principalement en fin d'année, mais elles n'ont pas eu d'effet réel sur la construction de logements en 2013.

Le nombre de rénovations autorisées pour des immeubles de logement a également légèrement baissé par rapport à 2012. Cette évolution négative pour le secteur particulier des rénovations énergétiques est sans doute liée à l'effet de la suppression quasi générale des avantages fiscaux pour ce type de travaux.

Le bâtiment non-résidentiel

L'activité dans le secteur du bâtiment non résidentiel a connu une croissance faible de l'ordre de 2,2% en 2013, soit moindre qu'en 2012 qui avait connu un accroissement de 5,9%. Le non résidentiel perd donc de son dynamisme. Le volume de bâtiments autorisés a été relativement faible par rapport à 2012 et on doit noter un recul de 3,3% du nombre de nouveaux bâtiments autorisés avec, de surcroît, une baisse de leur taille moyenne.



Photo J. Van Hevel - Arch. E. Grondal

Le Génie civil

Comme indiqué dans l'introduction de ce chapitre, les investissements publics ont connu un net recul en 2013, de l'ordre de -12%. Cette situation, liée à une année postélectorale est classique en Belgique. Il est toutefois difficile de voir si l'ampleur de ce recul est uniquement liée à cette période d'après élections ou si d'autres facteurs tels l'appauvrissement des Communes n'amplifient pas ce phénomène. Le génie civil est certainement dans l'attente de jours meilleurs.

Le marché de la construction en 2014

Les prévisions dans la construction semblent légèrement plus favorables pour l'année 2014, de l'ordre de +0,5% par rapport à 2013, soit connaissant une croissance faible. Toutefois, la crise économique généralisée rendra sans doute encore les investissements des entreprises et des particuliers forts prudents.

Toutes les prévisions citées ci-après devront donc être confirmées. En effet, les difficultés subsistent en 2014 dans un contexte de chômage qui s'annonce encore en hausse, de même que la suppression de certains avantages fiscaux pour économies d'énergie et le durcissement des exigences en matière de performances énergétiques des bâtiments. Toutes ces conditions pourraient influencer la confiance des investisseurs.

À moyen terme, le secteur de la construction ne semble pas pouvoir espérer de reprise significative avant 2015, voire 2016. Ce qui est sûr, c'est que la population de la Belgique est en croissance et le nombre de familles monoparentales également. La quantité de logements devra donc indiscutablement augmenter sinon le pays connaîtra une tension sur le prix des logements. Par contre, la quantité d'immeubles de bureaux disponibles est en croissance et la transformation de ceux-ci en logements devra également être sérieusement envisagée.

Le bâtiment résidentiel

Une hausse de +5,3% des permis de bâtir a été enregistrée en 2013, bien marquée dans les appartements neufs (+12,7%) au détriment des maisons unifamiliales (-3,1%). Les chiffres montrent également une augmentation de +4,3% des autorisations pour la rénovation des logements.

Toutefois, comme en 2013, l'activité dans le secteur du bâtiment résidentiel neuf devrait connaître une certaine stagnation au cours de la période 2014-2015. La Confédération Construction annonce ainsi une année 2014 de stagnation à maximum +1% de croissance.

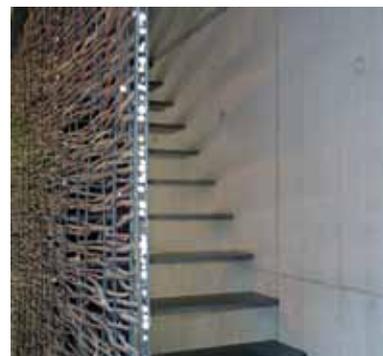


Photo : Diathèque FEBELCEM - Eric Schelstraete



Cette stabilité s'explique par le conflit d'influences divergentes. Bien sûr, le secteur immobilier belge voudrait rester dynamique et la pression démographique pèse réellement sur nos villes. Ces éléments tendent à promouvoir la construction de logements neufs. Mais, les difficultés de financement des ménages, la perte de confiance en l'économie et la froide réalité du chômage sont autant d'éléments qui poussent à une tendance contraire.

La traditionnelle stabilité du secteur de la rénovation semble elle aussi incertaine, suite à la suppression de nombreux avantages fiscaux liés notamment aux travaux de rénovation « énergétique ». La Confédération Construction espère toutefois une croissance de 3,2% par rapport à 2013, dans ce secteur qui n'a pas connu son dynamisme habituel.

Le bâtiment non résidentiel

D'après les analyses d'EUROCONSTRUCT, l'activité dans le secteur du bâtiment non résidentiel connaîtra, elle aussi, une période de léger recul de -1 à -2% au cours des années 2014-2015. La crise économique et financière explique certainement la grande prudence des investissements des entreprises.

Le génie civil

L'austérité des pouvoirs publics pourrait encore réduire une partie des dépenses en infrastructures de génie civil, estimées de l'ordre de -1% à -2%.

En 2014, comme en 2013 d'ailleurs, les investissements attendus en matière de génie civil ne pourront pas bénéficier d'une année électorale au niveau communal. Cela se traduira inmanquablement par une baisse significative de l'activité dans ce secteur. EUROCONSTRUCT évoquait un recul de -3% pour 2013, il a été de -12% ! Les travaux routiers (particulièrement sur les voiries communales) ont été le principal responsable de ce repli. Les financements alternatifs pour les grands travaux de génie civil doivent être sérieusement envisagés pour pallier aux manques d'investissements des pouvoirs publics.



Photo : Diathèque FEBELCEM - Luc Rens

Les indicateurs de performances économiques de l'industrie cimentière belge

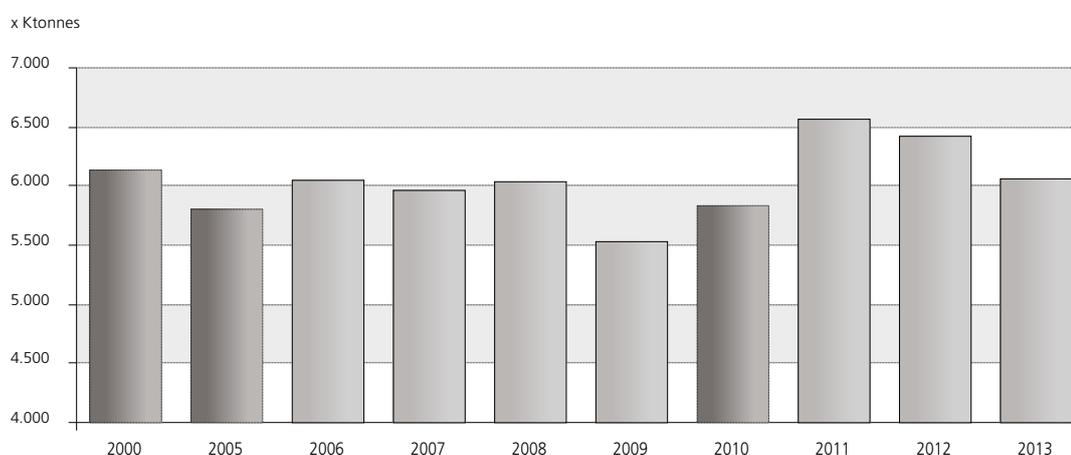
LA CONSOMMATION DE CIMENT GRIS EN BELGIQUE

Nos lecteurs s'en souviennent, l'année 2011 a été exceptionnelle. C'était en effet la première fois dans l'histoire de la consommation de ciment en Belgique que celle-ci avait dépassé les 6.500.000 tonnes, atteignant 6.553.000 tonnes. Après une baisse de consommation de 2,2% en 2012, le marché domestique a cette fois régressé de 5,8% en 2013 par rapport à 2012. Alors que 2011 et 2012 étaient de très grandes années pour la Belgique, 2013 se situe donc, avec une consommation de 6.039.000 tonnes, plus près de la moyenne des dix dernières années.

La construction peine à redémarrer en Belgique et cette tendance se marque dans la consommation de ciment. Seul élément positif, selon les statistiques officielles issues de la Banque Nationale de Belgique, les importations en 2013 ont connu une chute sensible de -15,2% au profit des livraisons intérieures qui terminent l'année à seulement -2,3%.

D'un point de vue comparatif, le volume consommé en 2013 est supérieur de 1,9% à la moyenne des dix dernières années (de 2003 à 2012), moyenne qui s'élève à 5.928.000 tonnes.

Tableau 1 – Consommation de ciment en Belgique



Source : FEBELCEM

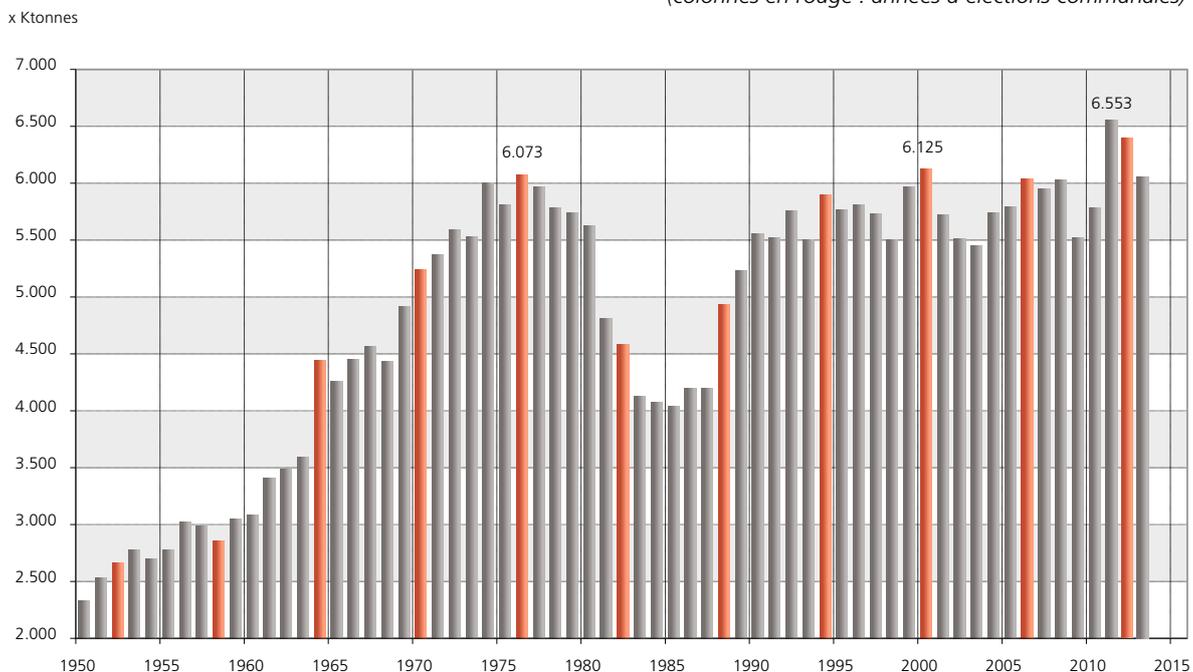
Le marché domestique se tasse en raison d'une activité dans la construction moins soutenue, comme expliqué au chapitre précédent. Le Belge conserve toutefois confiance dans les constructions en béton, qualifiées de durables et économiques.

Le graphique qui suit retrace l'évolution de la consommation de ciment en Belgique de 1950 à nos jours. Il montre bien comment les années d'élections communales connaissent systématiquement un pic en comparaison aux années qui les précèdent.



Tableau 2 – Évolution de la consommation de ciment depuis 1950

(colonnes en rouge : années d'élections communales)



L'année 2013 a connu une chute prévisible, liée principalement à une année postélectorale mais également à un hiver rigoureux en début d'année et enfin à une perte de confiance des investisseurs liée à la crise économique qui se prolonge ainsi qu'à un accroissement du chômage qui s'annonce en hausse.

Pour 2014, la consommation de ciment pourrait encore connaître un léger tassement de l'ordre de 3 à 4% par rapport à 2013 étant donné qu'une reprise significative de l'activité économique n'est pas attendue avant 2015. Les conditions climatiques favorables de ce début 2014 pourraient toutefois avoir une influence positive sur la consommation de ciment.

Notre secteur reste cependant attaché à l'espoir de voir la construction progresser et surtout, la consommation de ciment évoluer en regard des perspectives évidentes en besoins liés à la construction durable, besoins où le béton, par ses qualités intrinsèques déjà mentionnées à diverses reprises, est le matériau de construction par excellence. Le béton offre des solutions et des réponses aux concepteurs de demain ! Voilà pourquoi le secteur cimentier veut croire en son avenir.

LES LIVRAISONS DES MEMBRES

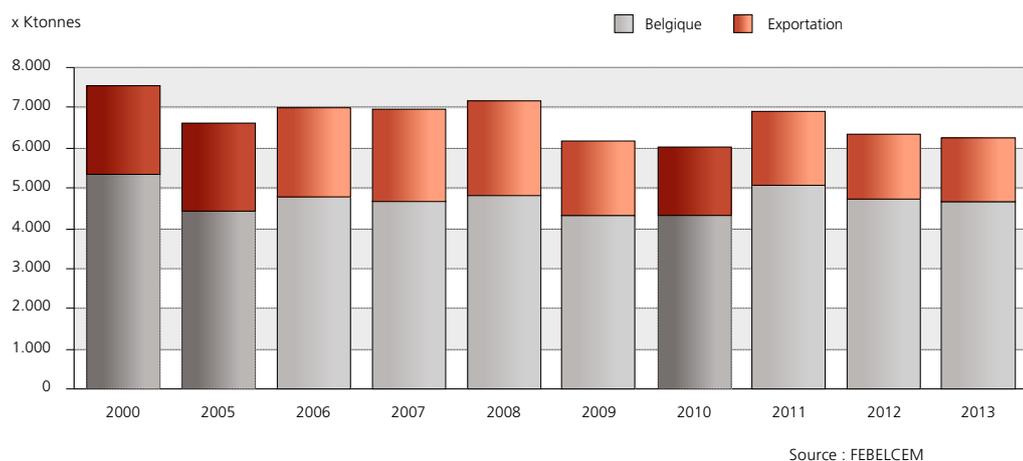
Les livraisons totales de ciment gris des membres de la Fédération de l'industrie cimentière belge expédiées en 2013 atteignent 6.118.950 tonnes, marquant ainsi une diminution de 2,6% par rapport au niveau atteint en 2012 (soit 161.427 tonnes de moins).

Si le volume des livraisons totales de 2010 s'affichait comme le plus faible de la décennie, le niveau de 2011 renouait avec les chiffres des très bonnes années que sont celles des années

2006-2008. Aujourd'hui, force est de constater que l'année 2013 se situe à -6,7% en comparaison avec la moyenne des dix dernières années – soit 6.561.000 tonnes.

La part des livraisons intérieures représente 74,7% des livraisons totales en 2013, comparable au 74,5% de 2012.

Tableau 3 – Livraisons de ciment des membres en Belgique et à l'exportation



Pour connaître les livraisons totales de nos membres, il y aurait lieu d'y ajouter les livraisons de clinker à l'exportation, non reprises dans le tableau ci-avant. Le total général pour nos membres s'élève alors à 6.948.510 tonnes en 2013 contre 6.980.789 tonnes en 2012, soit un recul de seulement 0,5%.



Photo : Diathèque CBR



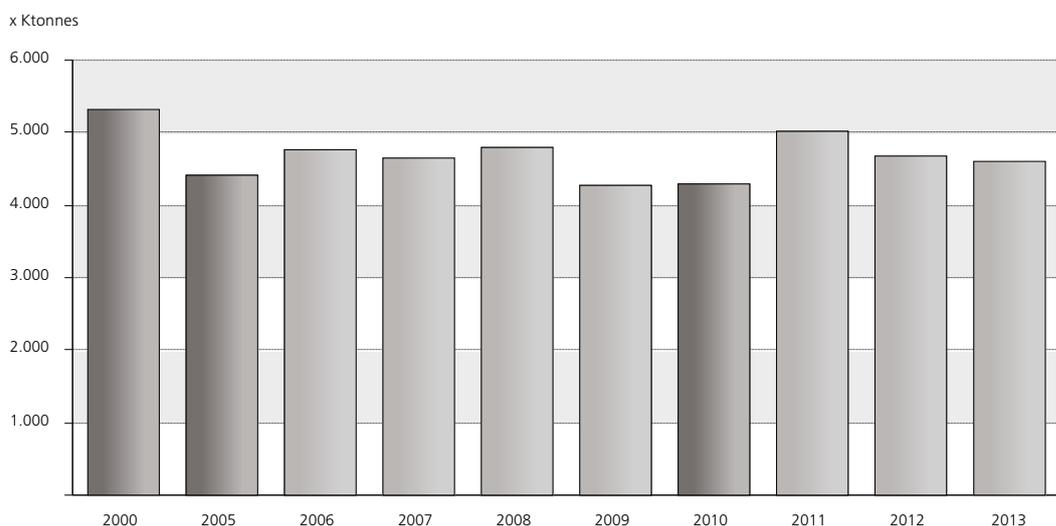
LES LIVRAISONS DES MEMBRES SUR LE MARCHÉ BELGE

Les livraisons des membres sur le marché national se sont élevées à 4.570.677 tonnes à fin décembre 2013. Il s'agit là d'une baisse de -2,3%, soit 107.204 tonnes de moins par rapport au tonnage livré en 2012.

L'industrie cimentière belge peut donc se réjouir que sur son marché, les pertes en 2013 aient été limitées. Vu l'importance des importations, qui ont malgré tout régressé, le marché reste très tendu et il ne permet pas d'engranger de réels bénéfices.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, et en comparaison avec le tonnage record livré en 2000, le niveau atteint en 2013 est inférieur de 750.000 tonnes, ce qui représente quelque 14% de moins.

Tableau 4 – Livraisons des membres sur le marché belge



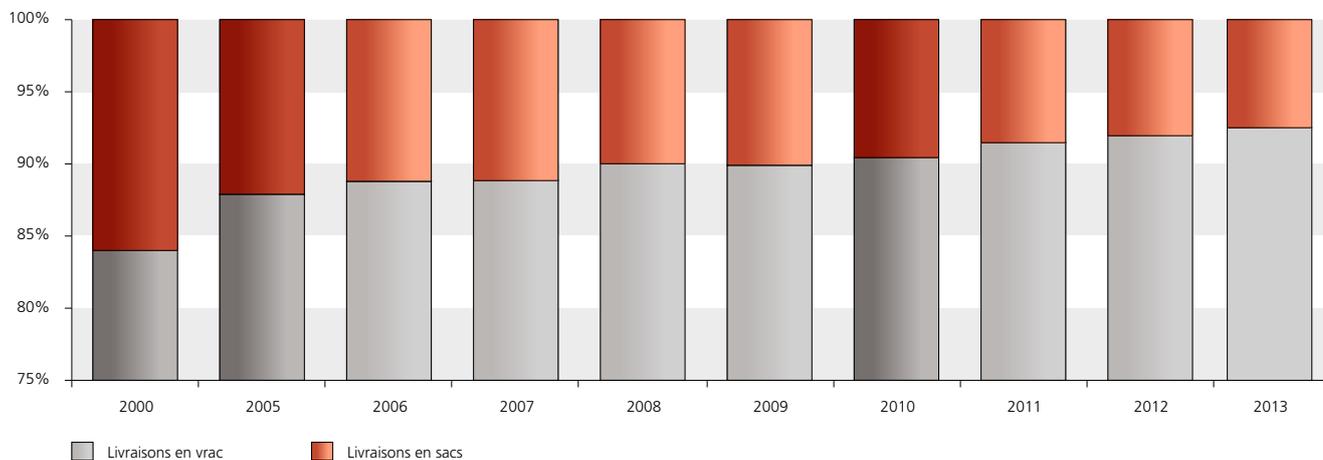
Source : membres FEBELCEM

Les livraisons des membres par mode de conditionnement

Par rapport à 2012, le tonnage livré en vrac a diminué de 1,8% et celui des livraisons en sac a diminué de 8%.

Le seuil symbolique de moins de 10% des livraisons de ciment emballé sur le marché belge (7,6% exactement) pour plus de 90% de livraisons en vrac en 2013 (92,4% exactement) est resté sensiblement équivalent à 2012.

Tableau 5 – Livraisons des membres par mode de conditionnement



Source : membres FEBELCEM

Les livraisons des membres par catégorie d'acheteur

Le secteur du béton prêt à l'emploi reste sans nul doute le premier consommateur de ciment des membres de FEBELCEM. En chiffres absolus, il absorbe 54,6% des livraisons intérieures pour 55% en 2012. Concrètement, ce secteur diminue son tonnage de 2,1% par rapport à l'an dernier pour atteindre 2.498.000 tonnes.

Le secteur des produits en béton manufacturé et des fibres-ciment régresse, lui, de 9,1% par rapport au volume atteint en 2012. Avec 1.024.000 tonnes livrées en 2013, la part relative de ce secteur s'élève à 22,4% des livraisons des membres, c'était 24,1% en 2012.

Les livraisons sur chantier se sont élevées à 636.000 tonnes, un niveau supérieur de 10,4% par rapport à 2012. La part relative de ces livraisons dans les livraisons intérieures se situe aujourd'hui à 14% pour 12,3% en 2012.

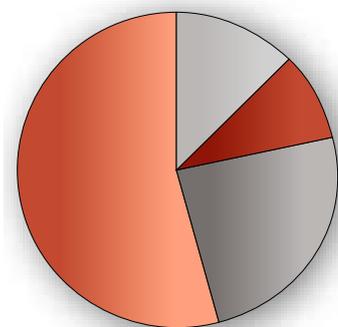
Enfin, le négoce se maintient, lui, à 9% en 2013, tout en connaissant aussi une diminution des quantités livrées de 2,8%, totalisant 412.000 tonnes en 2013.

LES IMPORTATIONS DE CIMENT GRIS EN BELGIQUE

Les importations en 2013 ont enfin affiché une chute de 15,2%, s'élevant à 1.468.382 tonnes, contre 1.731.627 tonnes en 2012, soit un recul de 263.245 tonnes. On constate donc que la part de marché des importateurs a diminué en 2013 au profit des livraisons de l'industrie cimentière belge qui terminent l'année 2013 avec une chute de seulement -2,3%.

Cette diminution des importations en 2013 a fait repasser le pourcentage de ces dernières en-dessous du seuil de 25% de part relative de la consommation de ciment gris, passant de 27% en 2012 à 24,3% en 2013.

Graphique 6 – livraisons des membres par catégories d'acheteurs

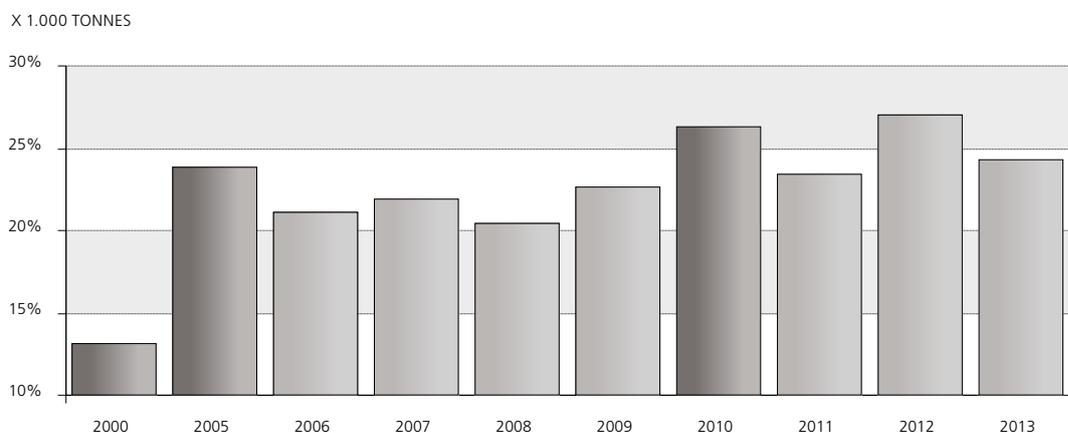


- Béton prêt à l'emploi 54,6%
- Produits en béton & fibres-ciment 22,4%
- Livraisons au négoce 9%
- Livraisons sur chantiers 14%

Source : membres FEBELCEM



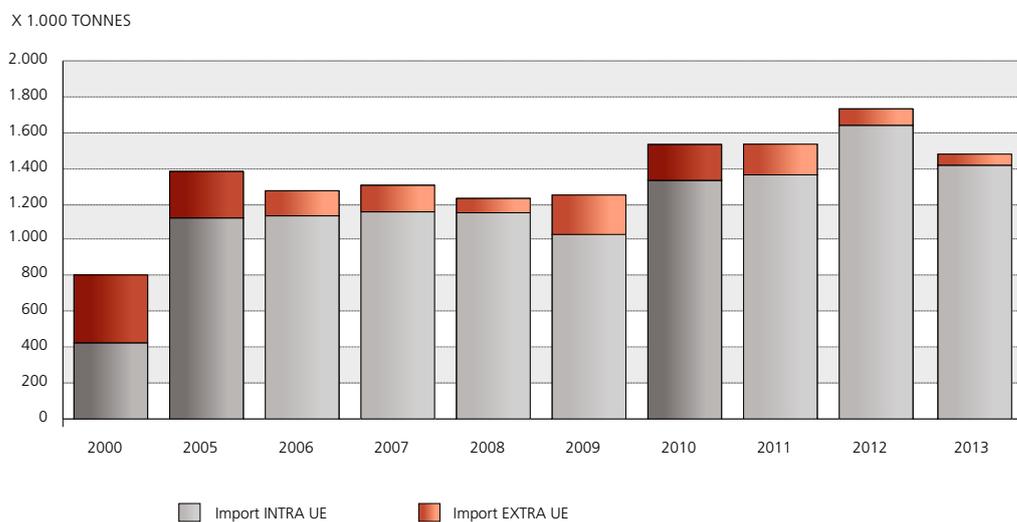
Tableau 7 – Importations de ciment en Belgique



Source : BNB / FEBELCEM

En ce qui concerne la provenance des volumes importés, près de 97% sont d'origine intra-communautaire (avec un volume importé de 1.419.815 tonnes en 2013) pour 3% d'importations issues de pays extra-communautaires (soit 48.567 tonnes).

Tableau 8 – Les importations INTRA et EXTRA UE



Source : BNB / FEBELCEM



Photo : Diathèque CCB

Les investissements en cimenterie

Les investissements des membres de FEBELCEM s'élevèrent à 28,5 millions d'euros en 2013. Ce montant est en augmentation par rapport au montant investi en 2012 (+ 19,6%). Il est cependant inférieur de 6,9% à la moyenne des cinq dernières années.

85% des montants investis en 2013 sont destinés aux investissements en machines, installations et véhicules, neufs ou usagés. 15% ont été attribués à la construction de bâtiments, d'ouvrages ou de réparations d'ouvrages. Il est à noter que quelque 5,5% du total de ces investissements étaient destinés à la protection de l'environnement.



Les priorités environnementales de l'industrie cimentière

Memorandum en vue des élections

Le calendrier électoral dicte sa réalité aux entreprises... Le 25 mai prochain, en effet, des élections d'ampleur (fédérales, régionales et européennes) établiront le nouveau paysage politique de notre pays. C'est pourquoi, l'industrie cimentière souhaite rappeler ici ses priorités et ses propositions en matière d'environnement et d'énergie à ceux qui nous gouverneront demain.

Ces priorités peuvent se résumer comme suit :

Le CO₂ et les changements climatiques

Mettre en œuvre une réforme structurelle de l'ETS stable, fiable et prévisible

Bien qu'il ait déjà fait l'objet d'une révision longue et approfondie en 2009, le système d'échange de quotas d'émission (Emission Trading Scheme) fait encore l'objet de toutes les attentions. Il semble que la Commission européenne entende mener une révision du mécanisme durant la troisième période de trading. Récemment, l'Europe a publié ses intentions en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030. Le cadre stratégique à l'horizon 2030 proposé par la Commission européenne fixe plusieurs balises en matière de réduction des émissions de CO₂, de production d'énergie renouvelable et d'amélioration de l'efficacité énergétique (même si celle-ci sera analysée plus en détail lors de la révision de la directive y afférente). Le secteur cimentier sera très attentif aux initiatives (légales, juridiques...) qui seront prises en vue de réformer structurellement le mécanisme d'échange des quotas. Cette réforme doit produire des effets durables sur la réduction des émissions de CO₂ tout en aidant les entreprises dans leur quête de croissance et de compétitivité. Les initiatives que la Commission européenne prendra doivent contribuer à assurer un cadre juridique stable et prévisible à long terme.

Dans ce contexte, le secteur a formulé les attentes suivantes :

- Éviter les interventions sur le mécanisme d'échange des quotas en cours de période, qui ne font que renforcer l'incertitude existante.
- Travailler dès aujourd'hui à la mise en place d'un cadre structurel stable, fiable et prévisible pour la période post-2020.
- S'attaquer aux origines du dysfonctionnement et non pas à ses conséquences : l'octroi d'une quantité fixe et invariable de quotas, quelque que soit la réalité économique du moment, constitue une des bases de ce dysfonctionnement.

Continuer à soutenir les accords volontaires visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de CO₂

Alors qu'il a rempli avec succès ses engagements dans le cadre des premiers accords volontaires couvrant la période 1999-2012, le secteur cimentier a marqué sa volonté de



© Diathèque CCB



© Diathèque Holcim

prolonger sa démarche volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de l'efficacité énergétique durant la période courant de 2013 à 2020. Par rapport aux premiers accords, le niveau d'ambition a été augmenté (par exemple avec des objectifs contraignants sur le CO₂ et sur l'efficacité énergétique, ou encore la mise en place d'objectifs et de moyens sur le recours aux énergies renouvelables et sur la réduction de l'empreinte environnementale des produits). Les conventions proposent également des liens approfondis vers les autorisations environnementales et les obligations en matière de climat. Dans ce contexte, le secteur a formulé les attentes suivantes :

- Maintenir le soutien aux accords volontaires visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de CO₂ et défendre la pertinence de leur contenu auprès de la Commission européenne.
- Prévoir et assurer la mise en œuvre effective de mécanismes d'allègement des surcoûts énergétiques/CO₂ prévus pour les entreprises participantes.

Protéger le secteur contre les risques de « fuites de carbone » (Carbon leakage) dans une politique cohérente en matière de CO₂, de changements climatiques et d'énergie

Le système d'échange des quotas d'émissions (Emission Trading) prévoit un mécanisme de protection des entreprises européennes vis-à-vis de leurs concurrents extra-communautaires non soumis aux mêmes efforts de protection de l'environnement. L'évaluation pratiquée en 2009 a permis de mettre en évidence que le secteur cimentier était particulièrement vulnérable face à ce risque. Une nouvelle évaluation du risque est aujourd'hui en cours. Dans le contexte de crise économique profonde que nous connaissons aujourd'hui, et en l'absence d'un intérêt international visant à un accord global contraignant sur le climat, il appartient plus que jamais aux Autorités belges de garantir et renforcer les mesures de protection de la compétitivité des entreprises installées sur leur territoire.

Dans ce contexte, le secteur a formulé les attentes suivantes :

- Dans le cadre de l'évaluation du risque de fuite de carbone aujourd'hui en cours, confirmer les critères initiaux de l'évaluation du risque tels qu'utilisés dans le cadre de l'évaluation initiale, en 2009.
- Assurer un cadre légal stable et prévisible pour les entreprises par le maintien des paramètres du mécanisme d'évaluation initial.

Les émissions atmosphériques

Assurer la meilleure transposition possible de la Directive sur les émissions industrielles

Le secteur a suivi et contribué avec attention au projet de transposition de la Directive sur les émissions industrielles (IED), qui remplace notamment la Directive relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution (IPPC).



Dans la foulée de cette transposition, la Commission européenne a adopté une décision d'exécution établissant les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) pour la production de ciment. Ces conclusions serviront de base à la fixation des nouvelles conditions d'exploiter des installations cimentières d'ici 2017.

Si le cadre et le contexte des futures autorisations environnementales se précisent, l'incertitude demeure toutefois concernant le contenu et la portée du rapport de base sur l'état des sols demandés aux entreprises dans le cadre de l'IED. La Commission européenne tarde à préciser ses exigences en la matière alors que pour le secteur il apparaît excessif d'assimiler ce rapport aux exigences les plus sévères des obligations en matière de « Sols ».

Dans ce contexte, le secteur a formulé les attentes suivantes :

- Assurer le principe de flexibilité, c'est-à-dire tenir compte des caractéristiques locales et spécifiques des différentes installations, lors de la fixation des nouvelles conditions d'exploiter.
- Ne pas assimiler le rapport de base demandé dans le cadre de la Directive IED au aux exigences les plus sévères des obligations en matière de « Sols ».
- Assurer la cohérence avec les autres législations sur les émissions atmosphériques, en particulier la Directive fixant des plafonds d'émissions nationaux.

La valorisation des déchets

Inscrire la valorisation des déchets en cimenterie en haut de l'échelle des modes de traitement des déchets

L'industrie cimentière est un acteur majeur et précurseur dans la récupération et la valorisation de matériaux secondaires et de combustibles de substitution. Aujourd'hui, plus de 50% de l'apport énergétique des cimenteries wallonnes est assuré par des déchets tandis que l'utilisation de matériaux secondaires permet d'économiser des milliers de tonnes de ressources naturelles.

Les cimenteries ont également l'avantage unique de pouvoir combiner simultanément ces deux types de valorisation, c'est ce qu'on appelle le co-processing : un même déchet apporte simultanément énergie et matière de substitution. Il est utile de souligner qu'il s'agit d'un élément essentiel de la compétitivité du secteur qui répond par ailleurs concrètement aux préoccupations et aux défis posés par les Autorités en matière d'indépendance énergétique, d'utilisation efficace des ressources et d'efficacité énergétique des processus.

De par sa nature, le co-processing des déchets en cimenterie correspond donc à la fois à de la valorisation énergétique et à du recyclage matière. Représentant de fait une meilleure option environnementale que l'incinération avec récupération d'énergie, il serait logique et équitable de faire évoluer le co-processing dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

En matière de déchets, les Autorités doivent également encore adopter une position claire en matière de statut de fin de vie des déchets. Pour le secteur cimentier, ce statut ne peut concerner que certains flux non-dangereux, et doit être suffisamment maîtrisé afin de ne pas éluder de manière abusive la réglementation sur les déchets. Cette question étant extrêmement délicate, on comprend d'ailleurs bien la prudence des Autorités dans ce domaine.

Dans ce contexte, le secteur a formulé les attentes suivantes :

- Reconnaître spécifiquement le co-processing dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets (Echelle de Lansink), entre le « recyclage » et les « autres opérations de valorisation ».
- Définir un statut de fin de vie des déchets et l'encadrer strictement afin d'éviter les dérives.
- Encadrer et surveiller la mise en oeuvre des législations spécifiques sur les déchets et veiller que les outils économiques mis en place soutiennent efficacement les modes de traitement les plus appropriés pour les différents types de déchets. Les outils économiques doivent également être mis en oeuvre de manière telle qu'ils n'entraînent pas de concurrence déloyale entre opérateurs.



© J. Van Hevel

L'accès au gisement

Assurer un accès prioritaire aux gisements

L'accès aux gisements reste une priorité essentielle du secteur cimentier. Afin d'alimenter les fours de cimenteries en matières premières nécessaires à la production de ciment, les entreprises ont besoin de disposer d'un gisement de ressources naturelles à proximité des sites de production. Le « produire local » est une des spécificités de l'activité cimentière. Cela est particulièrement vrai en Belgique où les activités d'extraction et de production de ciment sont bien intégrées et où les matières premières sont de qualité et disponibles dans le sous-sol. Pour autant, le secteur doit encore pouvoir disposer des autorisations nécessaires pour exploiter les gisements et en extraire sa matière première. Dans plusieurs sites d'exploitation, les gisements de matières premières s'épuiseront bientôt. Pour poursuivre et pérenniser l'activité cimentière en Belgique, il est absolument nécessaire que les entreprises concernées puissent disposer des permis et autorisations adéquats. La durée d'instruction des dossiers et des différentes procédures est un élément clé des choix stratégiques opérés par les entreprises, c'est pourquoi le secteur plaide avec force pour que la stabilité du cadre juridique en la matière soit assurée à long terme.



© Diathèque CBR

Dans ce contexte, le secteur formule les attentes suivantes :

- Pérenniser l'activité cimentière en Belgique en assurant un accès au gisement prioritaire
- Maintenir une haute efficacité dans l'instruction des dossiers et des procédures nécessaires à l'obtention des autorisations
- Assurer une stabilité du cadre juridique à long terme

La fiscalité énergétique

Prévoir des mesures d'allègement pour soutenir la compétitivité des entreprises

Le secteur cimentier est un secteur intensif en énergie. Ce besoin en énergie est lié à la nature même du processus de réaction qui exige des températures extrêmement élevées pour pouvoir assurer la transformation des matières premières et la fabrication du ciment (clinker). Afin de se départir de son poids énergétique, le secteur a multiplié les initiatives et les projets en faveur notamment de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du co-processing des déchets. Il est ainsi une partie prenante active dans les accords volontaires en matière de CO₂ et d'énergie, et a investi des montants considérables dans la préparation et le traitement des déchets destinés à substituer les combustibles fossiles. Les efforts entrepris par le secteur dans ces domaines sont destinés à soutenir directement sa compétitivité et à se maintenir concurrentiel vis-à-vis des importateurs de ciment, à l'importance croissante, et aux stratégies commerciales toujours plus agressives. Afin d'améliorer la compétitivité, le secteur souhaite que les Autorités puissent notamment s'attaquer au déséquilibre taxatoire actuellement en défaveur des entreprises sises sur le territoire belge par rapport à leurs concurrentes européennes ou extra-communautaires. Les dérapages tels que ceux vécus avec le subventionnement de la filière renouvelable et les envies récurrentes de taxation accrue de filières durables de valorisation et de recyclage des déchets, telles que le co-processing en cimenterie, portent des atteintes graves à la compétitivité des entreprises. Ils doivent à l'avenir absolument être évités.



Dans ce contexte, le secteur a formulé les attentes suivantes :

- Soutenir les entreprises dans leur recherche d'amélioration de la compétitivité et ne pas pénaliser les filières durables.
- Soutenir les mesures d'allègements des surcoûts énergétiques pour les entreprises engagées dans des démarches volontaires en faveur de l'environnement.
- Réformer de manière pertinente les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables afin d'éviter qu'il ne s'impose encore aux entreprises de devoir en supporter une grande partie de la charge.

La fiscalité des déchets

Ne pas imposer de taxe sur la co-incinération des déchets non dangereux

La co-incinération des déchets est une filière développée par le secteur cimentier afin de substituer les énergies fossiles et les matières premières par des flux alternatifs, de récupération, aux apports équivalents. Cette valorisation contribue à la diversification des approvisionnements énergétiques et répond de manière complète aux objectifs d'utilisation rationnelle des ressources et de développement durable des activités. Par cette voie, le secteur entend promouvoir les usages responsables et durables des ressources, primaires et secondaires, et favoriser l'économie circulaire de ressources. Au niveau de la législation sur les déchets, les Autorités ont placé la hiérarchisation des modes de traitement au cœur de leur stratégie en matière de déchets. En l'espèce, parmi les dispositions que les Autorités ont choisi de mettre en place pour encourager la valorisation, on note l'interdiction de mise en CET ou la taxation de l'élimination de déchets. Cette philosophie s'est déclinée au niveau fiscal avec des législations qui visent à prévenir la production de déchets et tend à soutenir des niveaux de recyclage et de valorisation croissants. Le secteur cimentier est ainsi convaincu qu'une taxe doit avoir un caractère incitatif et, particulièrement, en matière de déchets, promouvoir les usages responsables et durables des ressources primaires et secondaires. Si la taxation doit servir à prévenir la production de déchets, il est par contre difficilement concevable qu'elle vise également à pénaliser les procédés qui contribuent à leur valorisation ou à leur recyclage. Comme expliqué précédemment, le co-processing en cimenterie permet à la fois la valorisation énergétique et le recyclage du contenu matière des déchets. Cette spécificité devrait lui permettre de remonter dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets, au-delà de l'incinération avec récupération d'énergie. Taxer la co-incinération des déchets non-dangereux en cimenterie n'aura aucun effet sur les quantités de déchets produites. Au contraire, afin de préserver sa compétitivité, le secteur pourrait être obligé de s'en retourner vers des énergies fossiles, malheureusement beaucoup plus émettrices, ou des matières premières dont on se soucie justement actuellement de la préservation.

Dans ce contexte, le secteur a formulé les attentes suivantes :

- Éviter la mise en place d'une taxe sur la co-incinération des déchets non-dangereux.
- Soutenir les filières de valorisation des déchets au meilleur potentiel pour l'environnement.
- Maintenir le facteur 0,7 appliqué aux taxes régionales dues par les sociétés soumises à l'impôt de sociétés. Du fait de la non-déductibilité des taxes régionales, cet élément est destiné à maintenir l'équité entre les opérateurs soumis et non-soumis à l'impôt, et contribue à soutenir la compétitivité des entreprises. Il y a lieu de conserver cet allègement dont l'application n'est prévue que jusqu'en 2014.



© photo J. Van Hevel

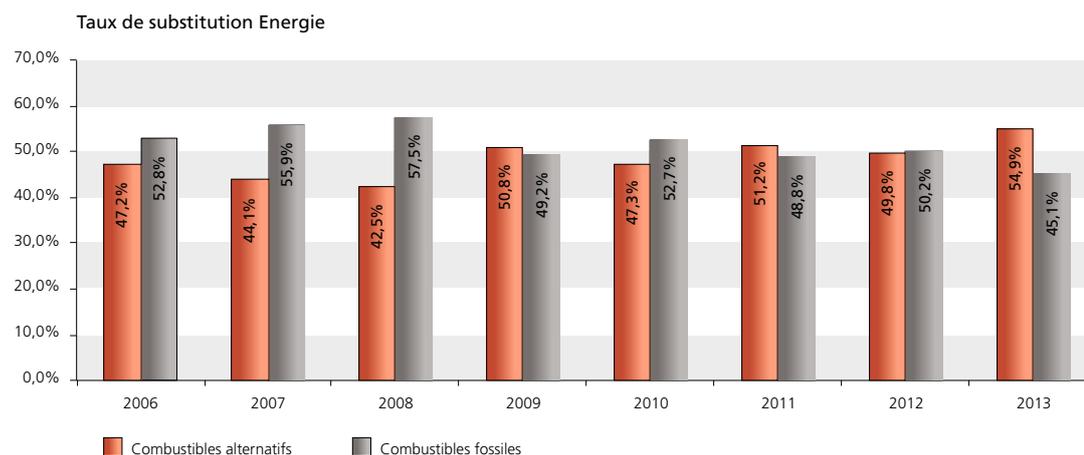
Les indicateurs environnementaux de l'industrie cimentière

Tous les ans, l'industrie cimentière belge publie dans son rapport annuel un ensemble d'indicateurs. Ceux-ci prouvent, par leur bonne tenue, la pertinence des efforts effectués par les membres de FEBELCEM en matière environnementale.

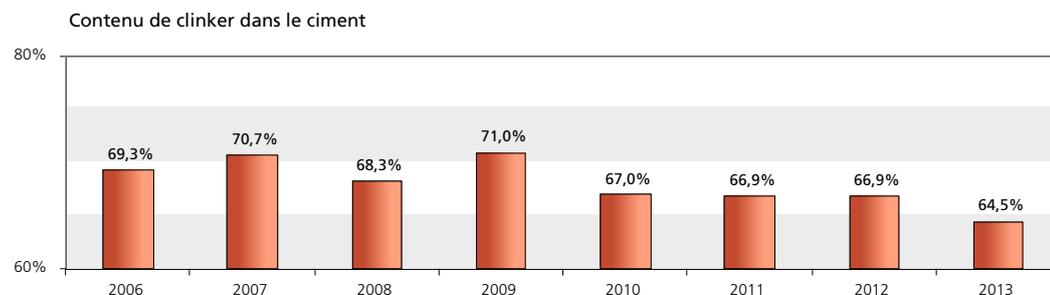
Valorisation matière et valorisation énergie

L'industrie cimentière est un acteur majeur et précurseur dans la récupération et la valorisation de matériaux secondaires et de combustibles de substitution.

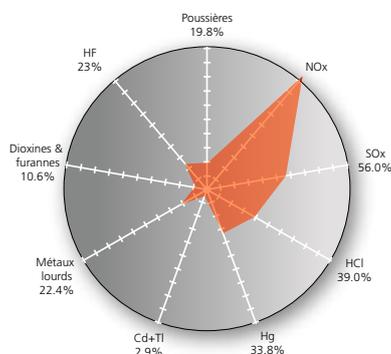
En matière de valorisation énergétique, on note une très belle progression de la proportion de combustibles de substitution consommés en 2013 (+5,1% par rapport à 2012). Ceux-ci assurent plus de la moitié de l'apport énergétique nécessaire à la production du clinker. Par ces performances, le secteur démontre sa maîtrise de la filière de valorisation énergétique et contribue pleinement aux 3 piliers du développement durable.



Pour ce qui est de la valorisation matière, c'est-à-dire la substitution du clinker par des matériaux tels que le laitier sidérurgique ou les cendres volantes, le secteur améliore ses performances par rapport à 2012 et 2011. Le secteur atteint le taux d'incorporation de clinker le plus bas de ces dernières années : 64,5%.



2013



Les émissions atmosphériques

Pour les besoins de la présentation graphique, les valeurs limites d'émissions - exprimées en concentration de polluant dans les fumées et applicables à des moyennes d'émissions journalières - ont été utilisées comme des valeurs limites annuelles. En pratique, la comparaison des valeurs d'émissions aux VLE nécessite la prise en compte des intervalles de confiance des mesures (conformément à la législation relative aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets dangereux), ce qui n'est pas le cas pour les valeurs reportées ici. Il faut donc comprendre ces graphiques comme étant un indicateur des niveaux pondérés des émissions annuelles du secteur par rapport aux valeurs limites d'émissions journalières. Les valeurs limites d'émissions annuelles, telles que définies ici, ne sont donc qu'indicatives. Cette présentation implique que les résultats sont également dépendants de l'évolution (à la baisse) des valeurs limites d'émissions.

Pour plusieurs installations du secteur, 2013 marque le passage à des valeurs limites d'émissions plus contraignantes pour le NOx, le SOx ou encore les poussières. Les quantités absolues de ces polluants ont fortement diminué entre 2012 et 2013.

On note un léger dépassement pour les émissions de NOx par rapport aux années précédentes, cela est dû à l'adaptation progressive des outils de réduction aux niveaux d'émission plus exigeants demandés.

Accord de branche CO₂/Energie

Accord de branche de 1^{ère} génération 2004-2012

Le secteur cimentier a clôturé l'accord de branche de 1^{ère} génération de la plus belle des manières. En effet, aussi bien en amélioration de l'efficacité énergétique (IEE) qu'en réduction des émissions de CO₂ (IGES énergétique), il a atteint, voire dépassé, les objectifs qui avaient été fixés avec la Région wallonne :

	1999	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Objectif à atteindre
IEE	100%	95,1%	96,1%	94,5%	94,5%	97,4%	90,7%	92,0%	91,3%	91,5%	91,7%
IGES énergétique	100%	88,9%	89,6%	88,6%	88,0%	87,9%	78,2%	82,7%	82,3%	81,2%	90,5%

Dans son Plan sectoriel, le secteur avait prévu trois leviers d'actions pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et améliorer son efficacité énergétique :

- la valorisation de combustibles de substitution
- la valorisation de matières secondaires afin de réduire le contenu en clinker du ciment,
- l'amélioration de l'efficacité énergétique du processus de production.

L'intégration de ces trois piliers tout au long de la période d'engagement a eu une influence directe sur les indices de performance.



Stockage de laitier de haut-fourneau

© Diathèque FEBELCEM

Concernant la réduction des émissions de CO₂ énergétique, la valorisation des combustibles de substitution, et singulièrement les flux contenant de la biomasse, a permis de largement dépasser l'objectif fixé. Le secteur a depuis longtemps déjà compris l'intérêt de développer une filière de valorisation qui contribue à son indépendance énergétique, à l'utilisation efficace des ressources ainsi qu'à l'efficacité énergétique des processus.

La valorisation des matières secondaires telles que le laitier de haut-fourneau ou les cendres volantes, en réduisant la quantité de clinker incorporé dans le ciment, a également contribué à réduire l'impact du processus de production sur l'environnement.

Le secteur cimentier belge présente parmi les meilleurs pourcentages de valorisation au niveau européen. Il s'agit d'un des éléments essentiels de sa compétitivité.

En matière d'efficacité énergétique, la bonne mise en œuvre du potentiel d'amélioration initial (96,43%), et l'ajout de nouvelles pistes d'amélioration, ont contribué à l'atteinte de l'objectif IEE. La performance des installations est très dépendante des exigences du marché en termes de produit. Avec un product-mix pourtant largement dominé par les ciments métallurgiques et/ou aux résistances ou finesses élevées (qui demandent une consommation énergétique au broyage plus importante), le secteur cimentier belge peut se targuer d'une très bonne efficacité énergétique, en phase avec celle de ses voisins européens. La mise en œuvre généralisée et obligatoire des meilleures technologies disponibles (BAT) au sein des cimenteries belges, imposée par la Directive sur les émissions industrielles (IED, ex-IPPC), garantit une performance élevée des installations.



Chapitre 4

Le Département Promotion, Recherches et Développement : quelques faits marquants de 2013

Les activités du Département Promotion, Recherches et Développement visent essentiellement à promouvoir la qualité dans la construction dont notamment :

- *la qualité des matériaux et des produits, entre autres choses par la promotion du label BENOR,*
- *la qualité de la conception des projets (architecturaux, urbanistiques...), par les contributions de nos ingénieurs et ingénieurs architectes à des cours et des formations,*
- *la qualité de l'exécution, notamment par le biais de nombreuses assistances techniques,*
- *la qualité du produit fini, par exemple par le biais de publications sur des projets exemplaires.*

Il est à noter que le chapitre qui suit présente les activités les plus marquantes du département « PRD », le travail quotidien - et notamment les visites de chantiers, les assistances techniques, les cours donnés dans les écoles et universités ou encore l'ensemble des travaux réalisés au sein des nombreux « Groupes de travail » - n'est donc pas repris ici. Ces éléments sont toutefois disponibles et ont été régulièrement publiés dans la newsletter « FEBELCEM info ». Nos lecteurs membres de l'industrie cimentière belge peuvent disposer de cet outil d'information sur simple demande auprès du secrétariat à l'adresse électronique suivante : m.scherps@febelcem.be

Les publications FEBELCEM

Trois bulletins ont enrichi le Dossier ciment-béton de FEBELCEM pour l'année 2013. Nous les présentons ici dans l'ordre chronologique.

« Le béton et le passif »

Ce bulletin ciment traite de la problématique de la construction basse énergie ou passive, si essentielle pour l'avenir de notre secteur. Tant la pratique que les études scientifiques démontrent que les matériaux massifs - comme le béton - disposent de nombreux avantages pour la construction passive. Ces atouts ne sont pas seulement liés au confort de vie, ils concernent également les aspects économiques et les prestations environnementales... En d'autres termes, les qualités des matériaux massifs couvrent tout le spectre de la « construction durable ». Le dernier né de la série « Architecture » de notre « Dossier ciment et béton » traite de ce sujet important en analysant deux cas concrets : un projet d'habitations sociales



(le projet Harenberg situé à Haren) et un immeuble de bureau (Ecoffice à Nivelles), tous deux conçus par le bureau d'architecture « A2M ». Avant et pendant le processus de réalisation de ces projets, les architectes se sont entourés de scientifiques parmi lesquels des spécialistes du cycle de vie des matériaux. La publication « Le béton et le passif » permet donc à ces concepteurs, clairement pionniers en matière de constructions passives en Belgique, de livrer un témoignage intéressant quant à leur manière de travailler et aux résultats obtenus.

« Les ciments belges : spécification et certification »

Ce bulletin ciment traite des nouvelles normes en vigueur concernant les produits de l'industrie cimentière. La norme NBN EN 197-1 publiée en l'an 2000 fut la première norme européenne harmonisée, adoptée dans le cadre défini par la Directive des Produits de Construction. Dans le même temps, le ciment fut le premier matériau de construction à recevoir le marquage CE. Cette norme ne concernait toutefois que les ciments courants. La deuxième édition de cette norme, qui date d'octobre 2011 et entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2013, définit les « caractéristiques optionnelles des ciments courants » également couvertes par le marquage CE. De quelles caractéristiques optionnelles s'agit-il ? Alors qu'il existe un marquage CE, quel est le sens et l'utilité du double marquage « CE + BENOR » ? Qu'en est-il de certaines caractéristiques spéciales du ciment utilisées fréquemment depuis des décennies en Belgique et à propos desquelles la norme NBN EN 197-1 ne dit rien : haute résistance aux sulfates, faible teneur en alcalis, haute résistance initiale ? Ce nouveau bulletin apporte des réponses à toutes ces questions.



« Les dispositifs de retenue en béton : sûrs et durables »

L'un des objectifs stratégiques de l'Europe est de disposer d'un réseau routier plus sûr. Les systèmes de sécurité passifs et les dispositifs de retenue routiers en béton contribuent certainement à accroître la sécurité routière. Une attention particulière est également accordée aux usagers faibles, parmi lesquels les motocyclistes, dont le risque d'accident est de loin supérieur à celui des automobilistes.

Une autre préoccupation de la Commission européenne est le recours à des solutions durables correspondant au concept de « Green Public Procurement » (procédure d'achat vert). Les dispositifs de retenue en béton constituent la solution idéale à la double problématique de sécurité et de durabilité.

Ce bulletin met en lumière les atouts du béton dans les trois domaines liés à la construction durable : l'environnement, l'économie et la société.



Autres publications

« Histoires de béton armé. Patrimoine, durabilité et innovation »

Cet ouvrage, publié exclusivement en français, est coédité par le Comité FABl « Patrimoine et Histoire » et FEBELCEM. En introduction, une liste chronologique des étapes clés de l'histoire de ce matériau sert de repère au lecteur et chacun des sept chapitres thématiques qui le composent se termine par une bibliographie. Une trentaine de spécialistes (ingénieurs, architectes, historiens, professeurs...) nous font ainsi parcourir plus d'un siècle d'histoire du béton armé et précontraint.

Un glossaire reprenant les termes essentiels du béton armé complète cet ouvrage de référence destiné tant aux spécialistes qu'à tous ceux qui sont intéressés par ce sujet.





« AARSCHOT - perles et pavés dans le Hageland. »

La ville d'Aarschot, dans la province du Brabant Flamand, est appelée « Perle du Hageland » et ses habitants sont surnommés les « kasseistampers », c'est-à-dire les marteleurs de pavés. Les pavés n'ont pas disparu des rues, mais ils ont été remplacés en de nombreux endroits par des revêtements en pavés de béton. Ce « Regard sur le béton », qui fait exceptionnellement l'objet d'une publication imprimée, présente quelques projets remarquables et de belles réalisations « béton » des 30 dernières années. Cette publication, riche en exemples et en illustrations, a été distribuée lors de la journée d'étude organisée à Bredene le 30 mai dernier (6^e West-Vlaamse Contactdag te Bredene).

Conférences

Collaboration avec BOZAR Architecture

- **Shelley McNamara & Yvonne Farrell (Grafton Architects, Irlande)** le

4 juin. Grafton architects a été couronné du Lion d'Argent pour la pratique la plus prometteuse à la dernière Biennale d'architecture de Venise. La qualité des relations que peuvent entretenir architecture et espace public est l'une des thématiques récurrente et centrale dans l'ensemble du travail de Grafton architects.

- **Dominique Perrault**

La grande salle Henry Le Bœuf du Palais des Beaux-Arts de Bruxelles était bien remplie, le 7 mai 2013, pour recevoir l'architecte Français Dominique Perrault. Depuis qu'il a conçu la Bibliothèque nationale de France en 1989, D. Perrault est devenu l'un des architectes français les plus respectés de sa génération. Le vélodrome et la piscine olympiques de Berlin (1999), son projet pour l'école polytechnique fédérale de Lausanne (en cours) ou encore le centre olympique de tennis (Madrid, 2009) illustrent combien son œuvre tire sa force des formes géométriques simples, d'un travail sur les proportions et sur les surfaces.

- **Lars Lerup** le 29 octobre. Lars Lerup, ingénieur et urbaniste d'origine suédoise, a exposé sa vision sur la ville et la planification urbaine. La conférence s'inscrivait dans le cadre du programme du colloque « Research by Design and Planning Policy » organisé par l'ULB et la VUB et marquant le début de la troisième Brussels Master Class d'architecture et urbanisme qui s'est tenu du 28 octobre au 8 novembre 2013.



- **Xaveer De Geyter** le 22 novembre. Architecte belge de renom international, Xaveer De Geyter a démarré son bureau 'XDGA' en 1988, après avoir travaillé e.a. avec OMA (Rem Koolhaas). Aujourd'hui, XDGA traite tant de questions d'infrastructure et de programmes publics que de logement et de recherche. Parmi ses récents projets les plus marquants comptent la réalisation de logements à Bordeaux et Paris, des bâtiments de l'Université de Gand ou encore la tour Elishout à Anderlecht. Vecteurs de recherche critique, les concours occupent dans sa pratique une place prépondérante. À Bruxelles, il a remporté le concours pour l'aménagement du rond-point Schuman et celui du renouvellement de la place et de la station de métro Rogier qu'il réalise actuellement.

- À l'invitation de FEBELCEM, **Laurent Ney** a donné une conférence le 4 novembre au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles (BOZAR). Quelque 250 étudiants, enseignants et autres intéressés étaient présents pour écouter un discours fort didactique et illustré par une sélection variée d'ouvrages conçus par le bureau Ney & Partners. Cette conférence a également marqué le lancement du concours international « *Concrete Design Competition* ». Ce concours d'architecture à destination des étudiants en est à sa 6^{ème} édition et le thème proposé cette fois-ci est « *Elegance – exploring intelligent solutions* ». Il est organisé dans cinq pays par leurs fédérations cimentières respectives : Allemagne, Belgique, Irlande, Pays-Bas et Turquie. Les lauréats de chaque pays participant pourront prendre part à un séminaire international (« *concrete workshop* ») d'une semaine, qui se déroulera à Dublin en août 2014. Laurent Ney est le Commissaire (« *curator* ») et le Président du Jury du volet belge du concours. Une page « Facebook » a été créée pour l'occasion, permettant ainsi une diffusion rapide de l'information et des échanges directs entre étudiants... À voir sur <https://www.facebook.com/CDCBelgium6>



Collaboration avec le NAV (Vlaamse architectenorganisatie)

- **Kick off days pour stagiaires.** Deux cents architectes débutants, parmi les 350 étudiants qui viennent de terminer leurs études, ont participé aux soirées « Starter » de début septembre. Cela s'est déroulé à Genk, Hasselt et Malines. La documentation fournie contenait des publications de FEBELCEM.
- **“Mijn Huis Mijn Architect”** (28-29 septembre 2013). Cette journée portes ouvertes annuelle propose aux amateurs de visiter des maisons d'architectes construites récemment. Les 160 maisons sélectionnées ont amené un total de 28.000 visiteurs ! Une sélection de vingt maisons particulièrement intéressante pour le béton était proposée sur le site internet infobeton.be (www.infobeton.be/nl/news/article/mijn-huis-mijn-architect-ontdek-onze-selectie).

Divers

Soirée d'information pour les architectes de la SAC, associations d'architectes de la province du Hainaut (La Louvière)

FEBELCEM a organisé le 27 février, pour 35 architectes de la SAC à la Louvière, une soirée d'informations sur les thèmes des « Sols intérieurs en béton lissé » et « Le béton et la construction durable » ainsi que des « Nœuds constructifs ».

Soirée d'information pour les architectes de la SRAVE (association des architectes de Verviers)

FEBELCEM a encore organisé le 17 mai pour la SRAVE à Verviers une soirée sur les thèmes des « Sols intérieurs en béton lissé » et « Le béton et la construction durable ». Une vingtaine d'architectes suivaient ces exposés

Lors de ces deux soirées, les participants ont reçu, comme il se doit, notre dossier ciment et béton ainsi que de nombreuses autres publications.



Roadshow CSTC-FEGC 2013 « Les nœuds constructifs »

A l'occasion de son « Roadshow », le CSTC a présenté les aspects de performance des nœuds constructifs en termes de stabilité, d'étanchéité à l'eau et à l'air, d'accessibilité et d'isolation thermique. Dans la foulée, FEBELCEM a fait connaître au public le matériel publié sur son site internet relatif aux nœuds constructifs.

- le 09-10 à Libramont (65 participants)
- le 30-10 à Namur (36 participants)
- le 10-10 à Hasselt (45 participants)

2/3 des participants étaient des entrepreneurs, le reste des architectes, des auteurs de projets... Il est à noter que les 27 détails des nœuds constructifs ont été également rassemblés dans un seul fichier sur le site web.

Journées d'études

Workshop FEBELCEM "Gekleurd uitgewassen beton" en collaboration avec Inter-Minerals

Après une première édition réussie en 2012 d'un workshop intitulé "Gekleurd uitgewassen beton voor straten en pleinen – Ontwerp- en uitvoeringsaspecten", une seconde session fut organisée le 22 mars 2013.

Le workshop s'adressait à un public constitué de concepteurs comme d'entrepreneurs. Il fut limité à une quinzaine de personnes afin de permettre une bonne interaction dans les échanges.

Un exposé a été donné par Ir Luc Rens, de FEBELCEM, qui évoqua les aspects pratiques et théoriques de la conception et de la réalisation des applications en béton coloré lavé. Les indispensables cahiers des charges et les points d'attention concernant l'installation et l'utilisation de tels revêtements ont été discutés.

Après cela, une visite des laboratoires et des entrepôts de l'usine fut organisée sous la Direction de Messieurs, Kris Frans et Geert Hofmans. Ce fut l'occasion pour eux de présenter divers matériaux, comme des granulats décoratifs, du sable ou des pierres destinés aux produits et autres réalisations en béton esthétique.

« Connaissez-vous les bétons armés et précontraints ? » Quatrième demi-journée : le béton dans le bâtiment de la fin de la seconde guerre mondiale à nos jours (FABI)

L'après-midi d'étude du 23 avril 2013 consacrée aux bétons dans le bâtiment depuis la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'à nos jours rassemblait une soixantaine de participants aux Moulins de Beez. À cette occasion, l'ouvrage « Histoires de béton armé » a été remis aux participants. Le soutien financier de la Région Wallonne par le biais de l'Institut du Patrimoine Wallon (IPW) consacrait l'intérêt de cet ouvrage. Lors de l'après-midi, les publications et dossiers ciment et béton de FEBELCEM étaient mis à disposition des participants.



6^e journée d'étude en Flandre occidentale - Bredene

Le 30 mai 2013, FEBELCEM organisait sa journée provinciale annuelle à Bredene. Intitulée « Le béton et la route », cette journée d'étude attira quelque 140 personnes dans le centre de conférences « Staf Versluys ».

La durabilité, l'innovation, les techniques mais aussi l'esthétique étaient les sujets principaux des divers exposés, qui proposaient une attention égale au béton coulé en place et aux produits en béton préfabriqué. « La route » peut être comprise ici dans son sens le plus large, couvrant aussi bien les espaces publics que les zones de promenades ou les places publiques. En effet, plusieurs projets ont été présentés au sein desquels les divers aspects de planning, de conception, de réalisation et d'organisation de l'espace public entraient en compte... et de traiter, bien entendu, de l'utilisation des matériaux bétons sous toutes leurs formes, couleurs et textures. Pour l'organisation comme pour les orateurs, FEBELCEM a pu compter sur la collaboration de diverses organisations : AWW, OCV, TEDEWEST, FEBE, FEDBETON, VLAWEBE et les bureaux d'études TECHNUM et GRONTMIJ.

La prochaine édition de cette journée d'études « Le béton et la route » se déroulera le 20 mai 2014, sans doute à Scherpenheuvel dans le Brabant Flamand.



Evolution du CWATUPE en CoDT en passant par les écoquartiers

Le Cluster eco-Construction invitait dans le cadre du projet Greenov à une conférence le 7 juin ayant pour thème la réforme du Code wallon de l'aménagement du Territoire. Le CWATUPE a été publié en 1962 pour subir au gré des années une centaine de révisions. Le gouvernement wallon a dès lors décidé de redonner une cohérence à cet important code réglementaire en fixant d'entrée de mise les objectifs poursuivis dans ce code refondu sous le vocable CoDT. Le CoDT ne prescrira plus des détails constructifs des bâtiments (pente de toit, matériaux, hauteur sous corniches,...) mais s'attachera surtout à la cohérence de l'implantation des constructions.

La norme exécution des structures en béton : NBN EN 13670 + prANB B 15-400

FEBELCEM présentait la partie « coffrage et délais de décoffrage » lors de l'après-midi d'étude organisée le 20 juin par le CSTC et le GBB à Limelette. Une septantaine de participants a pu poser une série de questions aux orateurs qui ont pu clarifier en direct les problématiques soulevées.

Workshop « Revêtements en béton lavé coloré dans les espaces publics »

En partenariat avec Inter-Minerals et le bureau Dethier Architecture, FEBELCEM a organisé un Workshop sur le thème du béton coloré lavé. Celui-ci s'est tenu à Liège le 22 novembre dernier.

Utilisée depuis longtemps dans le domaine de la route, la technique du béton désactivé suscite de plus en plus d'intérêt dans des applications de type revêtements esthétiques dans les espaces publics.

Cet atelier avait pour objectif de réunir auteurs de projets et entrepreneurs autour de la table pour un débat tant constructif qu'instructif sur les revêtements en béton colorés lavés. Les aspects théoriques et pratiques de conception et de mise en œuvre ont été examinés à travers





les spécifications et les détails techniques indispensables à la réussite d'un béton durable et de qualité. À l'issue de cette présentation animée par le partage d'expérience de chacun, les participants ont pu découvrir des dalles d'essais réalisées et présentées par Luc Rens ainsi que leurs granulats correspondants. Kris Frans et Geert Hofmans (Inter-Minerals) nous ont également fait part de leur expérience.

La suite du workshop s'est, elle, déroulée à l'extérieur. Les participants se sont en effet rendus sur le site de l'Esplanade des Guillemins pour une visite de chantier guidée par Thomas Faes (Dethier Architecture). Le béton sous toutes ses formes a pu y être observé : giratoire en béton armé continu, dalles préfabriquées de grande taille en béton coloré lavé, mobilier urbain, béton brossé, etc. La matinée s'est terminée par un lunch où tous les participants ont pu partager leurs expériences avec succès. (NBA)

Événements importants

Batibouw 2013

FEBELCEM (comme infobeton) reste présente au salon Batibouw par l'intermédiaire de plusieurs actions de sensibilisation. C'est ainsi que les « Nœuds constructifs » dans les ouvrages en béton ont été présentés lors d'une conférence de presse organisée dans la « VIP room » le jeudi 21 février 2013. Cette présentation a été faite par l'architecte Laurence Vandormael. Une documentation très fournie a également été offerte par FEBELCEM aux étudiants en architecture venus des quatre coins du pays. 600 fardes ont ainsi été distribuées lors de la journée « Concept and build for students », organisée le 27 février par FISA. Enfin, plus de 1.000 sacs marqués du logo « infobeton.be » ont été distribués aux membres d'infobeton durant toute la durée du salon.

Salon des mandataires - WEX - Marche-en-Famennes

Le Salon des Mandataires, qui s'est tenu cette année les 7 et 8 février, est devenu en quelques années un événement incontournable où sont présents tous les acteurs de la vie locale wallonne. L'édition 2013 du Salon des Mandataires fut un très bon cru, puisqu'elle a compté 300 exposants et accueilli pas moins de 12.130 visiteurs (record de fréquentation). L'objectif de ce salon est de réunir dans un même lieu les mandataires et fonctionnaires des communes, provinces et intercommunales, ainsi que les entreprises actives dans le secteur public. Febelcem était présent comme chaque année au Palais 2. Nos publications, comme à l'accoutumée, ont connu un vif succès.



EDUDOC - Education through documentation

Les étudiants en architecture sont très importants en tant que prescripteurs futurs. Voilà pourquoi, FEBELCEM participa en mars 2013 à EDUDOC, une activité de promotion (organisateur : « Plus Point Marketing ») qui offre l'opportunité d'augmenter chez ces étudiants la notoriété de notre matériau.

Ce sont ainsi plus de 1.000 « trolleys » branchés dans lesquels se trouvait notre documentation qui ont été distribués aux écoles suivantes : Artesis Hogeschool Antwerpen, PHL-dep. Architectuur, Sint Lucas Brussel (FAK), Sint Lucas Gent (FAK), Sint Lukas Brussel, Howest, Gent Hogeschool, KULeuven (FAK), VUBrussel, Univ. Gent, Univ. Libre Bruxelles (Victor Horta, la Cambre), St Luc Bruxelles, CULouvain, Fac.Mons et St. Luc Liege-ULg.

architect@work

architect@work est une foire professionnelle bi-annuelle qui vise le public des architectes, des bureaux d'études, des développeurs de projets, des architectes d'intérieurs et autres prescripteurs. L'accent était porté sur les produits innovants. Il est à noter que cet événement fut également organisé dans plusieurs autres pays européens ainsi qu'en Chine. Pour la Belgique, 7.000 visiteurs se seront déplacés à Courtrai (25 et 26 avril 2013) et à Liège (23 et 24 mai). Des architectes belges de renom ont présenté 5 exposés en rapport avec des réalisations récentes, leur permettant ainsi de témoigner de leurs expériences positives avec le béton, Des exemples d'architecture en béton ont été projetés sur grand écran, Divers fabricants de produits en béton préfabriqué avaient fourni environ 300 échantillons en béton architectonique coloré qui ornaient ainsi les tables centrales et les zones « louanges », En collaboration avec « Material source » (materialsource.com est un site internet spécialisé dans l'information interactive à propos des produits de construction), FEBE a installé une exposition autour des produits béton « tendance » et expérimentaux. Une exposition dont FEBELCEM et FedBeton n'étaient pas absents.



Congrès Belge de la route

Èvènement quadriennal, la XXII^e édition du congrès belge de la route a rassemblé une fois encore un grand nombre de professionnels du secteur de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des routes en Belgique pour trois jours de congrès. Cette année, c'est le Palais des congrès de Liège qui a couvert l'événement du 11 au 13 septembre 2013. Golden Sponsor de l'événement, FEBELCEM a bien entendu répondu présent et Luc Rens, membre du comité du programme, a également présidé une des sessions intitulée : « Revêtements routiers en béton : l'importance de la composition du béton pour une infrastructure durable ». En plus des différentes présentations et articles qui ont été soumis, FEBELCEM a également accueilli de nombreux visiteurs sur son stand. Articulée autour de 18 thèmes, l'ensemble des sessions a traité d'une foule de problématiques liées au domaine de la route tant en ce qui concerne les revêtements bitumineux que des revêtements en béton, en passant par la mobilité, la sécurité ou encore l'éclairage. Zoom sur les exposés présentés par FEBELCEM :



Thème : Gestion du patrimoine routier dans le contexte du développement durable : quelles politiques d'entretien ?

- « Le béton armé continu : nouveaux développements pour un concept durable »
Luc Rens (FEBELCEM), Pieter De Winne (AWV), Anne Beeldens

Thème : Revêtements routiers en béton :

l'importance de la composition du béton pour une infrastructure durable

- « L'importance d'une composition de béton pour des revêtements en béton durables et esthétiques »
Anne Beeldens, Pieter De Winne (AWV), Vincent Helmus (SPW), Olivier Pilate (SAGREX), Claude Ployaert (CBR), Luc Rens (FEBELCEM), Eric Van den Kerkhof (COLAS), Dirk Van Loo (COPRO)
- « Une comparaison des spécifications pour les revêtements en béton entre les cahiers des charges type belges »
Nathalie Balfroid (FEBELCEM)

FEBELCEM a, pour l'occasion, édité un tirage unique : « routes silencieuses : le béton comme solution durable ». Cet ouvrage retrace l'historique de nos routes en béton, et introduit les notions théoriques nécessaires à la conception de routes en béton silencieuses. Le tout y est illustré d'applications concrètes et récentes.



Le salon « TEDEWEST »

Le salon bi-annuel TEDEWEST (la réunion des services techniques de la province de Flandre Occidentale) a vécu sa 6^{ème} édition le 19 novembre 2013. Comme de coutume, cela s'est déroulé à Roeselaere et, cette fois encore, FEBELCEM disposait là d'un stand d'informations.

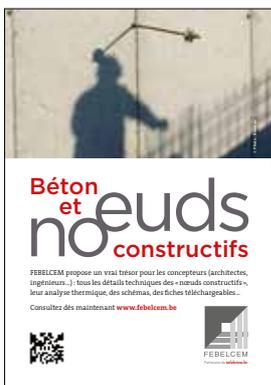
COMMUNICATION

« Valoriser l'image de l'industrie cimentière et de ses produits », voilà résumé en une phrase tout le travail du service communication de FEBELCEM. Sous cette réalité se cachent de nombreux dossiers dont il est question dans ce chapitre...

Les nœuds constructifs dans les ouvrages en béton

FEBELCEM a publié un dossier technique destiné avant tout aux concepteurs (architectes, ingénieurs...) de bâtiments résidentiels neufs dont la structure portante est réalisée en béton. Cette publication électronique disponible sur le site www.febelcem.be a pour objectif d'apporter un support technique de haut niveau dans la mise au point de détails constructifs tenant compte du standard basse énergie et passif, englobant dès lors les normes PEB en vigueur (PEB = Performance Énergétique du Bâtiment).

Le précédent Rapport annuel de FEBELCEM faisait déjà écho à cette action de communication. Qu'il nous soit néanmoins permis ici de faire le bilan global de cette opération :



- Un communiqué de presse intitulé « Maîtriser les nœuds constructifs dans les ouvrages en béton : la bonne réponse à la construction durable ! » fut envoyé en décembre 2012. Cet envoi a permis la diffusion de nos informations sur des sites internet tels que www.construire-rénover.be, www.meeroverepb.be, www.bouw-energie.be et architectura.be ou encore dans des magazines comme « La Chronique », « Entrepreneur », « Aannemer », « Architecte », « Architect » et « Bouwnieuws ».
- Un mailing électronique fut lancé auprès de l'ensemble de notre base de données (plus de 8.000 adresses de professionnels). Cet envoi connut un beau succès de lecture et apporta plus de 1.200 visites sur notre site internet à la page dédiée aux « nœuds constructifs »
- Des publicités ont été placées tout au long de l'année au sein de magazines qui s'adressent directement aux architectes (« Je vais construire », « Ik ga bouwen », « Le journal de l'Architecte », « Architect », « Archtrave », « Be.passive », « A+ », « Archindex » (NL), « Dimension », « Arch-index » (Fr), « Rénoscripto », « A+ » (deuxième parution) et enfin le catalogue « Architecture d'exception »).
- Un signet (bilingue recto/verso) a été réalisé. Il a été distribué lors de différents événements, comme la journée consacrée aux étudiants en architecture lors de Batibouw 2013, le salon « architect@work » (Courtrai et Liège), la conférence de l'architecte Perret au Bozar et le « Road show » organisé par la Confédération Construction en octobre 2013.

- Des « bannières » électroniques ont été fournies auprès des sites internet de nos partenaires afin de promouvoir la consultation de nos documents en ligne. C'est notamment le cas pour le site « meeroverepb.be ». De juin à décembre, deux bannières (FR/NL) ont été placées sur le site de A+. Fin août, la newsletter « EPB-Flash » diffusée par le NAV publiait également notre bannière.

Tous ces efforts ont porté leurs fruits, ce qui pu être vérifié par la consultation des statistiques de visites sur le site internet de FEBELCEM. Sur l'année, 5.000 internautes auront dirigé leur recherche vers la page « Nœuds constructifs » de notre site (source google analytics/vue d'ensemble/pages vues).

Des outils informatiques efficaces

Un site internet moderne, performant et utile est aujourd'hui essentiel pour chaque entreprise. [Le site de FEBELCEM](#) fait très bonne figure sur la toile et est consulté par de nombreux internautes. En 2013, ce sont plus de 34.000 visiteurs qui auront sillonné notre site et consultés près de 100.000 pages (Source Google analytics).

Outre les mises à jour quasi quotidiennes, de nombreux travaux techniques et graphiques auront soutenu l'actualité de notre site : amélioration du référencement, mise à jour de TYPO3, optimisation du site pour « Safari », adaptation graphique du bandeau menu, etc. Cela sans oublier la mise en ligne régulière de publications attrayantes et informatives comme les « Bulletins ciment » ou les « Regards sur le béton ».

Il n'est pas inintéressant sans doute de citer ici les pages les plus suivies du site de FEBELCEM, puisqu'elles sont le témoignage immédiat de l'intérêt de notre public cible. Voici donc, hors page de garde, le « top 10 » des pages les plus consultées (Source Google analytics) :

1.	Le schéma animé de fabrication du ciment	5.592 consultations
2.	Les nœuds constructifs (version NL)	2.831
3.	Les nœuds constructifs (version FR)	2.209
4.	Le catalogue des textures (version NL)	2.003
5.	Le catalogue des textures (version FR)	1.394
6.	Les différents ciments	1.328
7.	L'ABC du ciment (version NL).....	1.282
8.	« Regards sur le béton » (version NL).....	1.259
9.	« Nos membres »	1.072
10.	L'ABC du ciment (version FR)	1.043

Bien entendu, le travail n'est jamais fini en matière d'internet, et de nombreux travaux entamés en 2013 sont encore en cours : réorganisation des dossiers ciment, nouvelle adaptation de la page d'accueil, création d'une nouvelle page « contacts »... Les internautes ne sont pas au bout de leurs surprises, et c'est tant mieux !





Diathèque FEBELCEM / photo Eric Schelstraete

Une assemblée générale bien médiatisée

L'une des activités marquantes de 2013 fut bien entendu notre Assemblée Générale de FEBELCEM. Celle-ci s'est déroulée dans les locaux très design de l'Hôtel Aloft à Bruxelles. Comme chaque année à cette occasion, le rapport annuel de FEBELCEM fut présenté et une conférence de presse fut organisée. Lors de cette conférence, Messieurs Lukas Epple (Président de FEBELCEM) et Sebastian Moreno-Vacca (Président de la Plate-forme maison passive) ont pris la parole. Sept journalistes étaient présents, ce qui assura un « retour presse » vraiment intéressant. Voici les médias qui auront relayé nos messages :

De Morgen / Het Nieuwsblad / Gazet van Antwerpen / Het Belang van Limburg / L'écho / Vers l'avenir / Le Soir-Immo / l'Agence Belga / La Chronique. De plus, l'information a également été diffusée sur les sites internet de la RTBF (pages régionales), du journal « Le Soir », de « Architect », de « Bouw- en woonadvies », « Per vierkante meter » et « Dobbitt ». Un joli succès médiatique donc !

Des publications très attendues

De nombreux interlocuteurs en faisaient la demande et FEBELCEM aura répondu à leur attente en cette année 2013 : la nouvelle **plaquette de présentation** de notre fédération est désormais disponible. En huit pages généreusement illustrées, FEBELCEM présente les défis à venir de notre secteur et les réponses que la Fédération belge de l'Industrie Cimentière apporte concrètement aux professionnels : assistances techniques, séminaires, publications techniques, contacts avec les écoles, site internet richement fourni en documents de qualité... Une carte de visite aussi belle qu'utile ! Outre cela, le service communication a encore réalisé huit newsletters « To the point », quatre nouveaux « Regards sur le béton » (le crématorium « Uitzicht » à Courtrai, l'espace public à Aarschot, le bâtiment « Dolez » à Bruxelles et la place de Middelkerke) et trois newsletters « FEBELCEM INFO ».

Enfin, la préparation du « Concrete design competition » et de la conférence de Laurent Ney, le 4 novembre 2013, a aussi donné son lot de travail à l'équipe communication : réalisation de 500 exemplaires d'un livret de 80 pages distribué aux professeurs des écoles d'architecture du pays, réalisation de 1.500 exemplaires d'un flyer distribué aux mêmes écoles d'architecture, réalisation de 250 exemplaires d'une affiche au format A1, mise en ligne de l'information et du formulaire d'inscription sur le site de FEBELCEM, réalisation d'un communiqué de presse... Ces éléments ont largement participé au succès de la conférence qui rassembla plus de 250 personnes à BOZAR.





arch. E. Grondal / photo Eric Schelstraete

FEBELCEM assure la visibilité d'infobeton.be

L'équipe communication de FEBELCEM a aussi beaucoup travaillé dans le cadre de la promotion organisée par infobeton.be. L'une des très belles réussites de l'année 2013 fut sans conteste le « point presse » organisé avec l'aide d'interel le 24 octobre dernier. Infobeton.be a pu ainsi accueillir pas moins d'une dizaine de journalistes chez l'architecte Eric Grondal, à Tilff (Liège). Les « retours » presse furent remarquables: un reportage télévisé sur la chaîne régionale liégeoise (RTC Liège), une double page dans « Vers L'avenir », une pleine page dans « Le Soir-immo », une pleine page dans le « Ciné-Télé-Revue »... Bref, un réel succès médiatique qui est tout profit pour l'image du béton auprès du grand public.

Outre cet événement phare, infobeton fut encore mis à l'avant-plan par :

- La rédaction et la diffusion de deux articles « publiédactionnels » sur le thème du béton dans le jardin (juin 2013) et de la maison passive en béton (octobre 2013). Ces articles ont été publiés dans les magazines « Tu bâtis, je rénove » / « Beter bouwen & verbouwen » / « Deco idées » / « Actief wonen » / « Je vais construire & rénover » / « Ik ga bouwen & renoveren » ;
- La rédaction et la diffusion de deux communiqués de presse intitulés « Le béton au service d'un projet hyper-urbain de taille : Up-Site ! » et « Le béton, un matériau incontournable pour la rénovation » ;
- La réalisation et la diffusion de deux concours sur le site internet www.infobeton.be ;
- La rédaction et la diffusion de quatre newsletters électroniques (envois par mail + présence dans les news du site internet infobeton.be et des sites de nos partenaires)

À cela s'ajoute bien entendu l'ensemble des mises à jour du site, le suivi administratif, les statistiques, etc. Signalons enfin, pour clore ce chapitre, que le site infobeton.be aura reçu près de 26.000 visites sur l'année 2013.

infobeton.be



Annexes statistiques

LIVRAISONS TOTALES DES MEMBRES

Années	Ciment Portland		Ciment métallurgique		Total ciment (x 1.000 t)
	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	
2000	4.187	55,8	3.323	44,2	7.510
2005	3.810	57,8	2.777	42,2	6.587
2006	4.051	58,2	2.914	41,8	6.965
2007	4.039	58,3	2.891	41,7	6.930
2008	4.094	57,4	3.042	42,6	7.135
2009	3.893	63,7	2.220	36,3	6.113
2010	3.351	55,9	2.639	44,1	5.990
2011	3.644	53,2	3.200	46,8	6.844
2012	3.320	52,9	2.960	47,1	6.280
2013	3.140	51,3	2.979	48,7	6.119

Source : FEBELCEM

EMPLOI DANS L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

Années	Nombre d'employés	Nombre d'ouvriers	Nombre total d'heures prestées
	(moyenne mensuelle)	(moyenne mensuelle)	
2000	777	1.086	2.676.617
2005	545	744	2.270.593
2006	496	626	1.787.902
2007	484	612	1.686.837
2008	538	641	1.814.710
2009	549	627	1.746.558
2010	563	621	1.733.718
2011	579	592	1.792.608
2012	621	576	1.842.276
2013	591	558	1.720.247

Source : PRODCOM

INVESTISSEMENTS DES MEMBRES DE FEBELCEM

Années	Matériel roulant, installations, machines et équipements	Terrains et constructions	Total investissements
		(x 1.000 €)	
2000	56.812	8.346	65.158
2005	25.927	4.923	30.851
2006	40.971	5.293	46.264
2007	33.880	9.895	43.775
2008	20.864	4.072	24.936
2009	23.063	7.394	30.457
2010	38.365	3.606	41.971
2011	29.326	2.358	31.684
2012	20.993	2.807	23.800
2013	24.172	4.283	28.455

Source : FEBELCEM

CHIFFRE D'AFFAIRES

Années	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
en millions d'euros	555,0	465,3	512,1	522,7	614,6	509,4	495,0	551,5	507,3	484,3

Source : PRODCOM

LIVRAISONS DES MEMBRES A L'EXPORTATION (%)

Années	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Destination										
Pays-Bas	42,4	35,1	35,4	32,7	33,1	35,2	38,2	36,8	38,8	
France	46,9	44,0	49,0	54,0	54,7	51,6	49,5	52,1	50,7	
Allemagne	4,4	8,1	8,5	6,8	4,9	6,7	5,5	4,5	4,2	
G.D. Luxembourg	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,2	1,3	1,4	1,3	
Royaume-Uni	0,8	0,7	0,9	0,6	0,6	0,4	0,7	0,4	0,5	
Autres UE	0,3	4,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	
TOTAL U.E.	95,8	93,5	94,8	95,3	94,4	95,1	95,2	95,4	95,6	96,1
HORS U.E.	4,2	6,5	5,2	4,7	5,6	4,9	4,8	4,6	4,4	3,9
Europe extra U.E.										
Europe extra U.E.	1,4	0,1	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Afrique	1,8	5,1	4,5	3,9	4,9	4,4	4,5	4,2	4,1	3,6
Amérique	0,4	0,4	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2	0,1	0,0
Asie	0,1	0,2	0,2	0,0	0,6	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2
Océanie	0,5	0,6	0,3	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
TOTAL (1.000 t)	2.189	2.174	2.200	2.281	2.339	1.839	1.697	1.825	1.602	1.548

Source : FEBELCEM

CONSOMMATION DE CIMENT GRIS DANS LES PAYS DE L' U.E. (X 1.000 T)

Années	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Pays										
Belgique	6.125	5.795	6.039	5.954	6.027	5.522	5.826	6.553	6.410	6.039
Pays-Bas	6.250	5.376	5.585	5.912	6.325	5.350	4.760	5.200	4.400	4.200
France	20.633	22.515	23.852	24.803	24.116	20.381	19.785	21.410	19.973	19.205
Allemagne	35.683	27.043	28.920	27.352	27.338	25.256	24.600	27.963	26.700	26.482
G.D. Luxembourg	534	538	572	591	571	531	449	485	415	433
Royaume-Uni	13.360	13.711	13.833	14.486	12.402	9.458	9.810	9.575	9.654	9.943
TOTAL U.E. des 28	221.147	239.052	255.176	261.235	241.614	193.456	182.598	189.291	153.757	130.301

Source : Cembureau



LIVRAISONS DES MEMBRES EN BELGIQUE

Par mode de transport et de conditionnement

Années	Total (x 1.000 t)	Mode de transport			Conditionnement	
		Eau	Fer	Camion	Sac	Vrac
		(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
2000	5.321	3,0	0	97,0	16,0	84,0
2005	4.413	4,6	0	95,4	12,1	87,9
2006	4.765	4,7	0	95,3	11,2	88,8
2007	4.650	4,9	0	95,0	11,2	88,8
2008	4.796	5,0	0	95,5	10,0	90,0
2009	4.273	4,5	0	95,9	10,1	89,9
2010	4.293	4,1	0	95,9	9,6	90,4
2011	5.019	5,2	0,0	94,8	8,5	91,5
2012	4.678	4,6	0,0	95,4	8,0	92,0
2013	4.571	5,3	0,0	94,7	7,6	92,4

Par catégorie et classe

Années	Total (x 1.000 t)	Ciment Portland (CEM I, II et V)				Ciment métallurgique (CEM III)			Total		
		Classe de résistance			Total	Classe de résistance			Classe de résistance		
		32,5	42,5	52,5		32,5	42,5	52,5	32,5	42,5	52,5
		(%)				(%)			(%)		
2000	5.321	18	16	14	48	16	36	52	34	52	14
2005	4.413	16	7	27	50	13	36	50	29	43	27
2006	4.765	15	7	30	52	12	35	47	28	42	30
2007	4.650	15	7	31	53	14	33	47	29	40	31
2008	4.796	14	7	31	52	8	40	48	22	47	31
2009	4.273	15	10	33	58	8	34	42	23	44	33
2010	4.293	14	6	29	49	10	41	51	24	47	29
2011	5.019	12	6	28	46	9	45	54	21	51	28
2012	4.678	13	5	28	46	9	45	54	22	50	28
2013	4.571	14	4	27	45	9	46	55	23	50	27

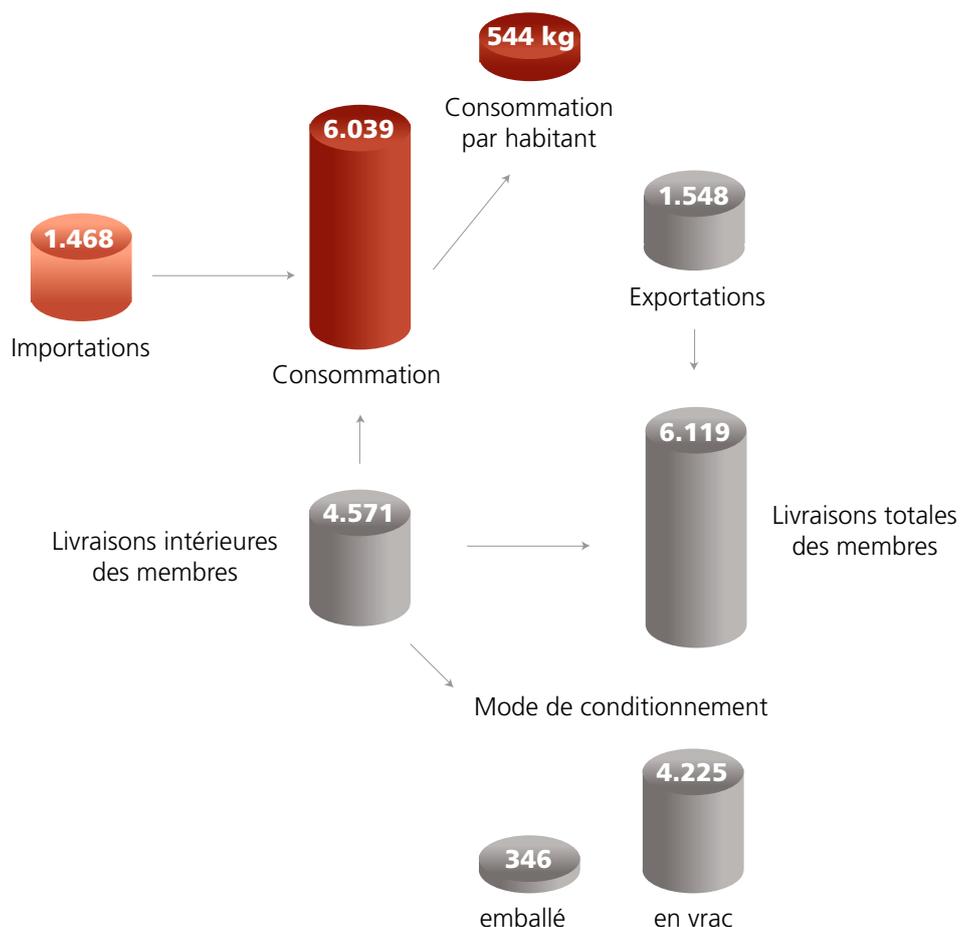
Livraisons aux industries transformatrices

Années	Total (x 1.000 t)	Produits en béton & Fibres-ciment		Béton prêt à l'emploi		Livraisons sur chantier		Livraisons au négoce	
		(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)
2000	5.321	1.420	26,7	2.723	51,2	316	5,9	863	16,2
2005	4.413	1.172	26,6	2.291	51,9	356	8,1	595	13,5
2006	4.765	1.241	26,1	2.517	52,8	398	8,4	609	12,8
2007	4.650	1.216	26,2	2.573	55,3	271	5,8	590	12,7
2008	4.796	1.274	26,6	2.690	56,1	295	6,2	537	11,2
2009	4.273	1.127	26,4	2.290	53,6	364	8,5	492	11,5
2010	4.294	1.087	25,3	2.299	53,5	487	11,3	421	9,8
2011	5.019	1.246	24,8	2.728	54,4	582	11,6	462	9,2
2012	4.678	1.127	24,1	2.551	54,5	576	12,3	424	9,1
2013	4.571	1.024	22,4	2.498	54,7	636	13,9	412	9,0

Source : FEBELCEM

SCHÉMA DU SECTEUR

(en milliers de tonnes)





FEBELCEM

Partenaire d'infobeton.be

FEBELCEM A.S.B.L.

Boulevard du Souverain, 68

1170 Bruxelles

Tél. : 02 645 52 11

Fax : 02 640 06 70

info@febelcem.be

www.febelcem.be

